

Transcription de la série de présentations "ALLES NORMAL - LËTZ CELEBRATE INCLUSION" du 12 juillet 2024

Assurance dépendance : aides techniques, adaptation des logements

(intervenant*) Nous commençons. Il y a quelques informations pratiques pour commencer. Nous avons la langue des signes allemande, qui fonctionne aussi en ligne. Nous avons aussi une traduction du luxembourgeois vers l'allemand, et aussi du luxembourgeois vers le français. Vous pouvez vous procurer un casque.

Il existe également une interprétation écrite, qui ne fonctionne pas encore, dès qu'elle sera opérationnelle, nous vous le ferons savoir. Pour tous ceux qui sont en ligne avec nous, vous pouvez aussi poser des questions via l'adresse e-mail fro@allesnormal.lu.

(Intervenant*) Nous vous disons merci de nous permettre d'être ici aujourd'hui et de participer. Nous allons vous donner un aperçu de l'assurance dépendance et vous expliquer les aides spécifiques, techniques et les adaptations du logement qui sont prises en charge par l'assurance dépendance.

A côté de moi, il y a (nom), elle est ergothérapeute, responsable du groupe de travail "enfants" et personne de référence pour les aides techniques spécifiques. Je suis psychologue, responsable du partenariat et de l'information.

Nos numéros sont présentés ici sur le PowerPoint, où vous pouvez nous poser directement des questions. Nous sommes présents aujourd'hui et demain, vous pouvez aussi nous contacter personnellement.

Le 1er janvier 1999, l'assurance dépendance a été introduite. Il s'agissait d'améliorer la couverture sociale. Il s'agissait de couvrir le risque de l'assurance sociale, c'est-à-dire lorsque l'on a besoin de soins à long terme, parce que l'on a par exemple une maladie incurable et que cela entraîne des frais élevés. Si l'on a besoin de soins quotidiens ou d'aides techniques, ou si l'on veut faire des aménagements dans son logement, l'assurance dépendance intervient pour couvrir ces frais. C'est une couverture complète, ce n'est pas comme l'assurance maladie, où l'on doit payer une partie soi-même. Avec l'assurance dépendance, les frais sont entièrement pris en charge. Les gens ne doivent pas non plus avancer les frais.

Comment l'assurance dépendance est-elle organisée ?

D'un côté, vous avez la Caisse de santé, qui est une autorité chargée de gérer l'assurance dépendance. Elle s'occupe du budget. Ils acceptent les demandes, ils décident sur la base des évaluations et nous sommes consultés et donnons notre avis. Nous sommes une équipe multidisciplinaire, il y a beaucoup de gens là-dedans avec différentes professions de santé : Kinésithérapeutes, psychologues, et en fonction de l'état de santé des personnes, on fait une évaluation et on envoie l'un ou l'autre professionnel chez les gens pour faire une expertise de la situation.

Les personnes âgées ont besoin de soins et de services.

Il s'agit effectivement d'une évaluation globale de la personne, lorsque nous arrivons à ce stade, nous regardons ce dont les personnes ont éventuellement besoin en plus, des aides techniques, des adaptations du logement, afin d'améliorer leur qualité de vie au quotidien et de renforcer ainsi leur autonomie et, finalement, de favoriser l'inclusion dans notre société.

C'est pourquoi, lorsque nous procédons à une évaluation, nous examinons toujours l'environnement de la personne concernée. Nous regardons aussi comment la classification est faite et comment ces personnes sont soutenues.

Pour les différentes aides techniques, nous déterminons avec les personnes à domicile si ces aides techniques peuvent être utilisées de manière optimale comme solution. Lorsque nous voyons les gens chez eux, nous devons leur demander une foule d'informations pour les demandes. Notre collaborateur souhaite également obtenir des informations de la part de ces personnes, il regarde également comment la demande évolue. Même si la famille a des questions, l'un d'entre nous est toujours chargé de leur transmettre les informations.

J'ai beaucoup parlé de "chez soi". Nous aidons aussi les personnes qui ne vivent pas chez elles. Il y a aussi des gens qui vivent dans des structures spéciales. Avec ou sans handicap. Dans ce cas, il arrive parfois que les gens aient du mal à venir chez nous. Mais nous essayons d'accompagner les gens là où ils vivent. Il est très important de savoir que les personnes qui n'ont pas encore besoin de soins dans leur vie quotidienne, pour s'habiller et se laver, pour se déplacer, etc., peuvent quand même faire une demande d'assurance dépendance si elles ont seulement besoin d'aides techniques. Ou une adaptation de la voiture ou du logement.

On peut imaginer qu'il y a une personne qui a besoin d'aide pour se déplacer à l'extérieur, mais qui est encore très autonome chez elle. Il faut peut-être adapter la douche.

Que faut-il faire de plus pour faire une demande d'assurance dépendance ? Il existe un formulaire de demande, que ce soit auprès de la CNS ou de l'AEC via notre site Internet, www.assurancedependance.lu - vous y trouverez les informations en 4 langues. On peut aussi cocher dans la demande si c'est plutôt une prestation de soins ou une demande d'aides techniques ou d'adaptation du logement.

La deuxième partie de la demande est un rapport médical du médecin traitant. Il est très important qu'ils sachent que les deux parties doivent être remplies. La CNS communique ensuite qu'elle a reçu la demande, elle attire l'attention des gens sur les choses qui manquent dans la demande.

La demande est gratuite, le rapport médical est également payé par nous, les gens n'ont rien à avancer. Il en va de même pour la demande d'aides techniques, mais il existe aussi une Helpline spécifique. Le numéro de téléphone 24786040 est un numéro pour l'aide technique, mais on peut aussi appeler si on reçoit déjà l'assurance dépendance ou si on a déjà introduit la demande. On peut en plus faire une demande de prestations de l'assurance dépendance, on peut avoir besoin d'un fauteuil roulant ou d'un déambulateur, etc.

S'il y a des personnes qui n'ont besoin d'aide que pour une courte période, moins de 6

mois, ou la personne sort d'un hôpital et la demande a été faite, ou non, il est alors important que nous obtenions une ordonnance du médecin de famille. Il y a des aides standard qui peuvent être mises à disposition. Les personnes reçoivent alors une lettre pour leur dire qu'elles doivent faire une demande auprès de nous si elles ont besoin de cette aide technique pendant plus de 6 mois.

Il est également important de dire qu'on ne peut pas commander ou acheter ou faire des adaptations à l'avance, il faut attendre que nous ayons fait notre rapport pour qu'à ce moment-là, les aides soient mises à disposition gratuitement et à partir de février, le montant maximum par aide technique ou adaptation du logement ou de la voiture est de 35.000 €.

On ne peut pas avoir un nouveau fauteuil roulant tous les jours, le matériel peut être renouvelé, mais il y a beaucoup de choses qui sont prêtées. Le déambulateur, s'il n'est plus utilisé, il est remboursé. S'il est techniquement en bon état, il est désinfecté et ensuite une autre personne le reçoit. Si une réparation doit être effectuée, le service SMA s'en charge gratuitement. Mais il y a aussi des aides techniques dont les gens sont propriétaires, pour des raisons d'hygiène par exemple, ou parce qu'elles sont faites sur mesure. C'est très adapté à cette personne, dans ce cas les frais de réparation ne sont pas pris en charge. Ma collègue va maintenant vous expliquer les objectifs des aides techniques.

(Intervenant*) Comment se déroule une telle évaluation, quelles sont les questions posées et que faut-il demander en cas d'adaptation du logement ou de la voiture ou de moyens auxiliaires ?

L'objectif est de permettre aux personnes de conserver leur autonomie ou, mieux encore, de l'augmenter, et ce dans différents domaines. Nous avons six domaines principaux : L'hygiène corporelle, l'alimentation, la mobilité à la maison et à l'extérieur, comment la personne peut-elle se déplacer dans la maison, peut-elle aller devant la porte et peut-elle aussi sortir plus loin ? Comment est la sortie de l'appartement, la personne peut-elle s'habiller et se déshabiller, qui s'occupe de la personne, l'aide dans les activités d'entretien ménager, qu'en est-il de la communication écrite ou verbale - notre objectif est bien sûr aussi la sécurité. Que la personne puisse se déplacer en toute sécurité, qu'elle reçoive l'aide nécessaire.

Il y a d'autres domaines, quand on regarde avec la plateforme SMA, la demande d'assurance dépendance est faite pour certaines prestations, pour que les frais soient remboursés. Nous demandons aux personnes : comment voyez-vous leur vie, quel est leur projet et comment doit se présenter une telle aide ? Il faut vivre au Luxembourg, on regarde par rapport au budget que les gens ont à disposition. Il y a un délai de renouvellement de 10 ans, c'est très important, s'ils font une demande aujourd'hui chez nous et que la demande est acceptée, la demande est bonne pendant 10 ans. S'il y a des situations exceptionnelles, vous n'avez pas besoin de faire une nouvelle demande. Il n'est pas possible d'avoir de l'aide partout. Nous regardons où sont les espaces de vie de la personne, sont-ils tous sur le même étage ou pas. Nous regardons la chambre à coucher et la salle de bain et aussi les salles de séjour, la cuisine et il y a un accès, il s'agit de s'assurer que tout est au même niveau. Nous ne prenons pas en charge les frais d'un ascenseur si ce n'est pas nécessaire. Les enfants ont aussi le droit d'accéder à la chambre de leurs frères et sœurs ou de leurs parents. Un monte-escalier est par exemple aussi organisé lorsque les chambres des parents et des frères et sœurs sont à l'étage.

Ce qui est aussi très important, tout ce qui est sortie vers l'extérieur, l'entrée principale de l'appartement, nous ne garantissons pas l'accès à la terrasse et au jardin, c'est l'entrée de l'immeuble. Parfois, ce n'est pas l'entrée principale du bâtiment qui est prise en compte. Il se peut aussi que ce soit derrière la maison et c'est alors celle-ci qui est considérée pour l'évaluation. Que les personnes entrent et sortent de leur logement en toute sécurité.

Nous avons des experts internes qui s'occupent des détails, nous travaillons en collaboration avec "Woippy", les personnes en interne s'occupent des rapports. Ensuite, nous passons à l'adaptation des voitures, il y a différents éléments que nous reprenons. Par exemple, pour les personnes qui ont un handicap mais qui peuvent encore conduire de manière autonome, la voiture peut être adaptée. La restriction doit toutefois être mentionnée sur le permis de conduire. Nous devons obtenir une copie du permis de conduire où sont mentionnées les différentes restrictions, et nous pouvons alors procéder à des adaptations. Accès à la voiture et aussi transport d'une personne qui doit être transportée en fauteuil roulant. Nous avons une plateforme où sont listés différents modèles d'utilisation. Le délai est de 5 ans pour les adaptations de véhicules, le délai de renouvellement dépend des détails et on obtient une prise en charge des coûts jusqu'à 35.000 €.

L'adaptation du logement est le dernier domaine. Ici aussi, la prise en charge maximale est de 35.000 €, c'est une prise en charge unique, elle ne peut être faite qu'une seule fois. Si le budget n'est pas entièrement utilisé, on peut faire une demande supplémentaire et le reste du budget est alors utilisé. Pour les enfants par exemple, il y a des exceptions, il y a une prise en charge initiale et ensuite, quand ils vont vivre de manière autonome par exemple. Il y a certaines conditions - il est important que toutes les pièces vitales soient à l'étage. Soit l'adaptation est prise en charge dans un logement existant, soit il s'agit d'adaptations dans le cas de nouveaux bâtiments, ici le système est un peu différent, nous facturons les éléments sur la base d'adaptations spéciales du bâtiment, ce qui est ensuite construit.

La 3ème possibilité, lorsque des personnes déménagent dans un logement adapté, nous pouvons aussi contribuer jusqu'à 450€ par mois et un plafond de 35.000 €. Ce montant est prélevé sur le budget total.

(Intervenant*) Nous travaillons avec certains partenaires, par exemple avec l'Adapth qui est le centre de compétence national pour l'habitat et la construction accessibles, nous travaillons avec eux pour les adaptations de logement, ils font l'état des lieux sur place. Pour les chiens d'assistance, nous travaillons avec Woippy. Il est important de dire que nous avons des personnes de référence spécialisées dans différents domaines, que ce soit pour le groupe de travail des enfants, pour les sièges baquets par exemple, des personnes dans le domaine de la communication, de l'adaptation de la voiture et du logement. Nous avons différentes personnes de référence pour différentes constructions. Il s'agit de travailler main dans la main avec des professionnels dans ce domaine, qui savent ce dont les gens ont besoin. Nous nous engageons également à ce que nos collaborateurs soient toujours "up to date", ils suivent des formations sur les aides techniques, il s'agit finalement de fournir la meilleure qualité possible aux personnes concernées dans différents domaines.

En collaboration avec les structures handicap et les structures d'âge : dans ce cadre, il y a aussi des réunions régulières. Par exemple, les enfants viennent avec leurs thérapeutes pour s'assurer qu'ils travaillent ensemble.

La dernière diapositive montre notre site Internet www.assurance-depandance.lu où vous trouverez des informations en français, allemand, luxembourgeois et anglais. Nous avons également un guide en portugais et notre HelpLine. Mais nous avons aussi une HelpLine spécifique pour les aides techniques et les adaptations de voitures ou de logements. C'est 24786040 - ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Nous sommes également joignables par mail.

Nous avons commencé avec un peu de retard. Si vous avez encore des questions, même au cours de la journée, n'hésitez pas à nous les poser.

(Applaudissements)

(Elisabeth Scheier) Merci beaucoup pour cette présentation intéressante. Comme vous l'avez dit, nous sommes un peu en retard, nous avons un calendrier sportif. Pour ceux qui se sont inscrits pour le prochain événement : Ils peuvent rester assis. Pour les autres, nous vous prions de quitter la salle. Nos 2 intervenantes seront disponibles aujourd'hui dans le courant de la journée pour que vous puissiez poser vos questions. Merci beaucoup.

Plan d'action speed dating :

(Michèle Stein) Bienvenue sur notre Lëtz celebrate inclusion - tout est normal. Nous sommes dans l'atelier "à connaître" et nous voulons partager brièvement des informations. Nous avons la langue des signes allemande. Vous pouvez aussi aller en ligne ici, nous avons une traduction du Luxembourg en allemand et du Luxembourg en français ici dans la salle. Pour les personnes qui ont besoin d'une traduction, vous devez vous procurer un casque.

Ensuite, il y a le lien pour la traduction écrite en allemand, qui se trouve sur notre site Internet - les personnes qui nous écoutent en ligne ont également la possibilité de poser leurs questions via fro@allesnormal.lu.

Aujourd'hui, nous voulions faire un speed dating sur le plan d'action. Avant de commencer, je voulais dire très brièvement que le plan d'action dont nous parlons aujourd'hui est basé sur la CRF des Nations unies. Le Luxembourg a signé et ratifié cette convention en 2007. La CRDPH dit que toutes les personnes ont les mêmes droits, que les personnes handicapées ont également le droit de participer activement à tous les aspects de la vie.

C'est très important parce qu'avant nous parlions de handicap, avant les gens étaient cachés et maintenant il s'agit vraiment de participation. Notre 1er plan d'action était 2012- 2017 et maintenant le 2e plan d'action est de 2019 à 2024. Sur l'illustration, vous voyez qu'il y a aussi une version en langage facile. Vous pouvez prendre dans la boîte un plan d'action actuel de la CDPH.

Notre plan d'action "L'inclusion nous concerne tous" : nous avons une reconnaissance technique, nous avons aussi un mode de vie indépendant, un droit à la formation et à l'information, à l'éducation et à la santé. Ensuite, nous avons aussi la participation à la vie politique et publique. C'était le plan d'action pour la mise en œuvre de la CRDPH.

Pour le reste, il s'agit de dire que ce plan d'action a défini 29 priorités, 55 objectifs et 97 actions concrètes. Ce sont 14 ministères qui ont travaillé ensemble pour mettre en œuvre ces actions concrètes.

C'était une brève introduction. Nous allons maintenant passer aux choses concrètes. Je vais maintenant donner la parole au ministère de l'Éducation.

(Intervenant*) Bon après-midi. Nous sommes deux, du ministère de l'éducation nationale, moi-même, du SNEI. Nous allons vous présenter une action qui s'inscrit bien dans ce plan d'action.

(porte-parole*) Le ministère de l'éducation est un acteur important dans le domaine du handicap. Dans le domaine de l'article 24 de la CDPH : droit à l'éducation. Il y est écrit droit à l'éducation pour les personnes ayant un handicap. Surtout, l'article apporte que les Etats qui ont soutenu cela prévoient une liste de priorités, des objectifs et des actions.

Dans ce domaine, nous nous sommes fixé quatre priorités. Il s'agissait de l'égalité de traitement pour tous les élèves ayant un handicap. Le soutien des élèves dans le cadre scolaire et extrascolaire. Et aussi, très important, la sensibilisation de notre personnel enseignant et enfin la centralisation, le développement de l'information auprès des parents pour les informer où ils peuvent demander s'il y a un handicap chez leur enfant.

Nous nous sommes fixé 8 objectifs et avons défini 16 actions à mettre en œuvre. La situation aujourd'hui est que nous avons déjà mis en œuvre 14 actions, dont 6 sont récurrentes. Et aujourd'hui, nous allons vous présenter une action spécifique qui a pour priorité la formation et la sensibilisation du personnel enseignant. Il s'agit du renforcement des équipes d'intervention.

(Intervenant*) Merci beaucoup, nous avons au lycée des psychologues, des pédagogues et des spécialistes qui sont sensibilisés. Et ce personnel de l'ESEB est là pour soutenir les enfants individuellement, dans la mesure du possible. Ce besoin de soutien est adapté aux élèves.

Dans quelle mesure pouvons-nous aider ces enfants ou ces jeunes à s'orienter dans la vie quotidienne, à s'organiser. Il y a dans chaque lycée un groupe de ce type qui doit se développer et l'équipe de soutien doit veiller à ce que les professionnels forment un réseau.

Nous voyons les gens régulièrement, nous nous rencontrons dans un groupe où nous voyons aussi où les aides doivent être utilisées à l'école. Nous abordons également cette problématique de manière thématique. Par exemple, le 21 mars 2024, nous avons échangé, nous avons proposé des informations et des formations sur place, nous avons réuni les responsables des équipes et des centres de compétences. Nous avons également essayé d'échanger sur les besoins des gens lors de cette plénière. Les différents

rassembler les compétences des gens. Il y a beaucoup de nouveautés, beaucoup de choses ont été mises en place et cela doit être compris. C'est un très grand engagement de participer à cela.

C'est l'une de nos actions, nous n'allons pas nous arrêter maintenant, nous devons bien sûr continuer à aborder le sujet - nous devons aussi voir comment l'améliorer. Et rapprocher cette thématique du personnel enseignant. Grâce à la situation numérique, nous pouvons échanger des documents et des rapports, puis aller plus loin. Les réseaux seront également développés. Et bien sûr, nous organiserons régulièrement des plénières où des thèmes seront abordés. Des thèmes pour les professionnels qui ont suivi une formation continue, qui abordent naturellement ces thèmes et qui échangent ensuite.

Voilà les actions que nous voulions présenter, l'une des nombreuses actions étant justement ces plénières. Mais je voudrais aussi vous dire que nous avons un stand ici, en bas, dans le grand hall, où vous pouvez obtenir des informations supplémentaires et vous pouvez aussi nous contacter ici, nous avons aussi les centres de compétence ici sur place, vous pouvez vous adresser à eux et nous organisons des ateliers ici. Visitez notre stand et vous pourrez vous faire une idée concrète de nos actions.

(Elisabeth Scheier) Je vais continuer avec le chapitre suivant, c'est le chapitre 1, il s'agit de la prise de conscience. C'est ici que l'on a décidé de mettre en œuvre la CDPH, il s'agit de sensibiliser les gens aux droits des personnes handicapées. Vous avez ici un aperçu de l'article. Une série de mesures sont énumérées, j'en ai sélectionné quelques-unes, il s'agit par exemple d'élaborer une brochure sur les droits des personnes handicapées. Cette action, comme beaucoup d'autres, est discutée dans différentes instances. D'une part, il y a un comité interministériel où l'on discute et puis il y a aussi un comité de suivi où les représentants accompagnent la mise en œuvre. Ces différents comités ont abouti à une liste d'exigences et à la création d'une brochure numérique. Que signifient les droits pour les personnes handicapées ? Toutes les personnes ont les mêmes droits, il s'agit donc dans cette brochure de la compensation. Quels sont les droits des personnes handicapées pour compenser les désavantages qu'elles subissent à cause de leur handicap ? C'était le point de mire du projet. Nous avons dit que nous allions faire une brochure numérique, parce que les informations peuvent ainsi être mises à jour en permanence. C'est clair à concevoir et on peut aussi le rendre plus accessible et avoir toutes les informations au même endroit. Nous sommes rapidement arrivés à la conclusion qu'il existe déjà une plateforme qui fait cela. C'est le guichet.lu qui regroupe de très nombreuses mesures et aides des ministères. Des informations y sont présentées, souvent de manière accessible. Et l'équipe travaille toujours dessus, elles sont toujours révisées et rendues accessibles. Le contenu est également toujours présenté de la même manière et nous avons constaté que de très nombreuses mesures que l'on peut demander sont déjà listées. Il faut cependant savoir quelles demandes on peut faire. Si l'on trouve toutes les informations au même endroit et que l'on clique, il est très difficile de s'y retrouver. Ce domaine de l'inclusion et du handicap est difficile à trouver. C'est pourquoi nous nous sommes battus pour obtenir ce domaine de l'inclusion sur guichet.lu. C'est là que se trouvent toutes les informations relatives au handicap et à l'inclusion.

Ainsi, il est plus facile de les retrouver. C'est aussi une bonne catégorie si l'on souhaite s'informer de manière générale et avoir une vue d'ensemble des différents services qui existent. La catégorie Inclusion est en ligne depuis quelques mois. Je ne peux pas la montrer en direct, on la trouve assez facilement, via la page d'accueil de guichet.lu, qui ressemble à ceci. Et on peut y cliquer sur Inclusion, on obtient alors les thèmes généraux comme l'éducation, le logement, etc. Parallèlement, le ministère de la Famille a remanié son propre site Internet, sur le site Inklusion.lu, on trouve des informations sur la CDPH, sa mise en œuvre des droits de l'homme pour les personnes handicapées et des informations sur les organes représentatifs en matière d'accessibilité et également sur les associations de personnes handicapées.

C'était cette information, ensuite je passe le relais.

(Intervenant*) Je suis du ministère de la Justice, je vais parler de l'article 12 de la Convention sur l'égalité de reconnaissance devant la loi pour les personnes handicapées. L'art. 12 prévoit que les personnes handicapées ou les personnes qui ont un tuteur doivent avoir les mêmes droits que les autres personnes. Nous devons voir que les barrières qui existent actuellement, comme par exemple le droit de se marier ou de se séparer, que ces personnes obtiennent ce droit, actuellement vous avez besoin d'une autorisation de votre tuteur.

Nous le faisons dans le cadre de la réforme de la loi sur les tutelles. Nous avons prévu différentes mesures, cela ne semble pas être beaucoup, mais c'est beaucoup parce que nous devons adapter la législation et nous devons consulter les différentes autorités dans le domaine de la justice et de l'État. Nous travaillons beaucoup avec l'association des tuteurs, ainsi que des avocats et d'autres acteurs du domaine de la justice.

Pour que la réforme tienne également compte de l'art. 12. Nous avons aussi remarqué que la réforme est très vaste, notre 1ère étape est celle de la protection extrajudiciaire, en 2023 les 1ères étapes ont été faites. Les personnes peuvent décider de ce qui se passera si un jour elles ne vont plus bien et qu'elles ne peuvent plus décider elles-mêmes. Elles peuvent alors déjà désigner un tuteur. Mais elles peuvent aussi décider de ce que le tuteur doit faire, comment il doit s'occuper des éléments administratifs et ensuite, bien sûr, il faut aussi faire un bilan régulier. Nous avons besoin de l'accord de l'État pour pouvoir appliquer cette loi. Dans un deuxième temps, nous travaillons sur la protection judiciaire. Un juge décide des mesures de tutelle, il s'agit de revoir le système de tutelle en général. Nous avons ici des éléments qui peuvent être mis en œuvre séparément, l'un d'entre eux est le médiateur. Cette action est prévue parce que le juge des tutelles est très surchargé.

C'est au juge des tutelles de vérifier que les mesures de protection sont bien prises, et aussi de vérifier la relation entre une personne sous protection et son représentant, s'il y a un recours ou un contentieux. Cela fait partie de cette réforme que nous espérons pouvoir mettre en œuvre le plus rapidement possible. Pour aider les personnes sous tutelle, trouver des solutions et décharger le juge des tutelles.

(Mme Stein) J'aimerais vous en dire plus sur l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société. Je vais vous présenter un point d'action très important,

pour que la participation de chacun soit garantie. C'est la création d'un centre de communication accessible. L'objectif est d'inaugurer cette année le centre pour la communication sans barrière. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de faire en sorte que la communication sans barrières soit la base du maintien et de la participation des personnes handicapées et des personnes non handicapées. C'est un élément important dont nous devons être conscients en tant que société, la communication doit être rendue accessible. Comment cela peut-il se faire ? Certains d'entre vous le savent peut-être déjà, je vais citer quelques exemples : le langage simple et clair, cela signifie que nous écrivons des phrases simples, que nous ne surchargeons pas les phrases, que nous utilisons un langage simple et clair, cela aide non seulement les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, mais aussi les personnes âgées ou les personnes issues de l'immigration. Et aussi les personnes analphabètes ou ayant de faibles compétences en lecture et en écriture. Ce qui est très important, ce sont aussi les textes alternatifs pour les images et les graphiques, ce qui est important pour les personnes qui sont aveugles. Le lecteur d'écran peut alors vous donner une description de ce qui est représenté. Les sous-titres et les interprètes en langue des signes sont également un élément important. Comme vous pouvez le voir ici. C'est important, le sous-titrage des informations audiovisuelles pour les personnes malentendantes. Vous voyez ici le pictogramme, ces pictogrammes sont par exemple un tel moyen. Il est important que les pictogrammes soient vérifiés par des personnes qui ont elles-mêmes des difficultés d'apprentissage. Et qu'ils puissent ensuite être adaptés. Il est également important qu'il y ait des contenus web interactifs et adaptables, que les pages web puissent s'adapter à l'utilisateur. Il y a par exemple un plug-in et la page Internet est alors adaptée, par exemple les contrastes sont augmentés, la police est agrandie ou les images sont peut-être supprimées.

Ensuite, le Centre pour une communication accessible a d'autres tâches, c'est un point de contact pour tout le domaine de la communication accessible, on doit recevoir des informations et des conseils. On doit recevoir des informations sur les formations, un aspect important est aussi la sensibilisation du public. Nous écrivons beaucoup de textes et toutes les personnes qui travaillent dans le domaine de la communication doivent être conscientes des éléments auxquels il faut faire attention, de la manière dont on peut concevoir la communication pour atteindre un public aussi large que possible. Si nous voulons participer, nous devons également concevoir l'information et la communication de manière à ce que cela soit possible. Il s'agit également d'informer sur l'accessibilité numérique, qu'est-ce que c'est, on trouve alors des informations sur un site web ou une application.

Ce centre a encore beaucoup d'autres missions, vous le saurez lorsque notre site internet sera prêt - j'espère au début de l'année prochaine. Je voudrais encore vous communiquer l'adresse : le centre sera à Dernier Sol, c'est là que se crée un centre où nous aurons également notre siège.

Je passerais alors au point suivant.

Il s'agit de la liberté d'expression, du fait d'avoir accès à l'information. Dans le chapitre 4, il est dit qu'il est important d'avoir des auditions régulières des personnes handicapées. Pour cela, nous avons inscrit dans le plan d'action que nous convoquons chaque année une assemblée sur le thème de l'inclusion et du handicap. C'est ce que nous appelons les "Assises du handicap". D'où l'idée d'organiser cet événement d'aujourd'hui. Nous voulons faire de telles assemblées, où nous nous rencontrons avec des partenaires, là on peut bien échanger et rassembler des idées. Nous avons beaucoup de sujets à aborder.

Il y a des gens qui devraient venir et d'un autre côté, c'est super de connaître d'autres personnes, y compris les ateliers protégés par exemple, pour savoir quels sont leurs problèmes.

Après des ministères et des associations, il y a aussi des choses importantes qui sont présentées. Que tout le monde ait la possibilité de se présenter ici. C'est comme ça que nous sommes arrivés à une journée, puis nous avons dit que nous ferions deux jours. Nous avons défini 3 piliers, le marché d'information, vous y recevez beaucoup d'informations différentes, ce sont les stands d'information en bas, vous pouvez vous y informer. Ensuite, l'apprentissage situationnel, on ne peut pas tout apprendre, mais on peut mieux comprendre différentes choses. Par exemple, du point de vue d'une personne handicapée, où des activités sportives sont proposées, comme la danse par exemple. On y voit comment cela fonctionne et qu'on peut y participer. Là aussi, vous êtes invités à participer à une série d'activités.

Le "savoir" se trouve là où vous êtes assis, dans la salle numéro 9. Dans la salle 7, il y a une série de cours accélérés, par exemple, on peut suivre un cours accéléré sur la langue des signes allemande. Mais on peut aussi apprendre un peu de braille. Il y a un cours pour pouvoir produire un document accessible. Il y en a pour tout le monde et c'est vraiment très intéressant.

Je trouve cet échange avec vous très important - également avec les personnes concernées - nous sommes tous participants d'une société inclusive. Il ne suffit pas que le ministère soit actif, nous devons tous nous rencontrer et travailler ensemble.

Auparavant, il a été dit qu'il y a des actions qui ne sont pas uniques. Nous voulons faire chaque année une telle réunion d'information sur le thème de l'inclusion et du handicap. Pour 2025, nous avons prévu une réunion d'information sur le rapport final de KPMG. Le site 31. 12. 2024 est la date à laquelle le plan d'action est terminé. Ensuite, on fera un rapport final et ensuite nous voulons faire une réunion d'information en 2025 pour s'y rencontrer.

Très important aussi, c'était le plan d'action N°2, un plan d'action N°3 est également en cours d'élaboration. Nous vous invitons tous à y participer. Nous sommes heureux que les personnes concernées y participent. Quelles sont les priorités que vous voyez ? Quand vous sortez, il y a un petit dépliant où vous pouvez cocher ce qui vous intéresse et vous pouvez laisser votre adresse e-mail pour que nous puissions vous contacter lorsque le rapport final sera présenté. Mais aussi pour qu'ils puissent participer à l'élaboration du plan N°3. Ensuite, nous continuons avec le thème de la santé.

(Je travaille au ministère de la Santé, selon l'article 25 de la CRDPH, toute personne handicapée a droit à un accès adéquat au système de santé. Rappelez-vous, le 16 mars 2020, la crise du COVID a commencé et le monde a été bouleversé et les systèmes de santé ont également été mis à l'épreuve. Il y a eu beaucoup de stress pour tous les citoyens. Beaucoup de choses ont changé. Nous avons besoin d'un langage compréhensible pour tout le monde afin de protéger la population. Par exemple, l'obligation de porter un masque a fait que l'on ne pouvait plus voir sa bouche et que l'on entendait beaucoup moins bien ce que les gens disaient. Le défi était de s'adapter très rapidement dans le domaine de la communication. 1. Tout le monde devait

1. avoir accès à l'information, 2. comprendre l'information. 3. il fallait aussi que ce soit rapide. 4. il ne devait pas y avoir de discrimination. En général, il était très important que l'information soit communiquée rapidement, qu'elle soit comprise par tout le monde sans exception et, dans le cas de la crise de la Corona, nous avons utilisé différentes méthodes pour nous adapter à la situation. La communication par différents moyens est incroyablement importante, ma collègue aborde ce point.

Nous sommes un bon exemple de communication, nous venons de le voir, il y a une communication par différents moyens, radio, télévision, internet, les informations les plus importantes étaient partagées en allemand, français, anglais et portugais. Il y avait une Helpline qui a été mise en place rapidement. Pour pouvoir répondre aux nombreuses questions des personnes, il était important que les messages soient courts et clairs. On avait besoin de possibilités pour une communication cohérente et les pictogrammes devaient également être uniformes et bien visibles. Ils étaient un élément important de la communication accessible. Lors des retransmissions télévisées pour les personnes qui n'entendent pas, tous les discours de la conférence de presse étaient traduits en langue des signes avec un sous-titre.

(Intervenant*) En conclusion, on peut dire que beaucoup de choses ont été faites dans le domaine de la communication accessible, mais il reste toujours très important de s'améliorer en permanence. La conception de la communication est un défi et nous essayons d'adapter nos campagnes, notre communication aux gens. C'est pourquoi il est important que vous nous fassiez part de vos réactions. Faites-nous part de ce qui ne fonctionne pas bien et donnez-nous votre avis. Merci beaucoup.

(Intervenant*) Je voudrais encore faire une remarque, il n'y a pas que nous deux ici, c'était un grand exercice pour nous, parce que nous parlons normalement le français, je vous comprends très bien maintenant, s'ils ont des difficultés à communiquer avec les autorités et avec les médecins, c'est difficile pour eux aussi.

(intervenant*) Bonjour, je vais continuer avec le thème du travail et de l'emploi. C'est le chapitre 7 du plan d'action. Là, nous avons quatre grandes priorités. La priorité dont je parle est la priorité A, l'exigence de l'accès au 1er marché du travail. Je vais leur montrer une première image. L'objectif A2 est d'inciter les employeurs à embaucher davantage de personnes handicapées.

Lors de l'entretien et de l'échange avec l'employeur, nous avons constaté que vous avez une idée erronée de ce qu'est une personne handicapée. Vous pensez en premier lieu qu'il s'agit d'une personne en fauteuil roulant et que la personne n'a absolument aucune compétence. D'autre part, les personnes concernées nous disent qu'elles ont peur de se présenter à un poste de travail parce qu'elles pensent qu'elles ne sont pas assez bonnes. Et souvent, elles ont aussi peur de ne pas être acceptées par leurs collègues de travail.

Il est donc très important que nous nous engagions, que nous agissions activement dans le domaine du travail afin d'informer sur le thème du handicap. Il s'agit de faire reconnaître les compétences et les talents d'un travailleur handicapé et de dissiper les craintes à ce sujet. Parallèlement, il faut aussi informer les employeurs et les personnes concernées sur les possibilités de soutien dont ils disposent. Par exemple, nous savons que les employeurs ont un soutien plus important au niveau du salaire, ils peuvent obtenir des adaptations du poste de travail pour qu'il convienne à la personne handicapée.

Il est très important de créer un climat de travail tel que le handicap ne soit plus un sujet tabou et que les compétences soient mises en avant. C'est la raison pour laquelle nous travaillons en collaboration avec l'ADEM et que nous faisons également de la sensibilisation sur le sujet. Une réunion d'information a été organisée avec les banques au Luxembourg sur le thème "Les handicaps qui ne se voient pas". Avec l'IMS, nous avons également eu une table ronde avec de grands cabinets d'audit, où il a été question de manière générale des différents types de handicaps et de la manière dont ils peuvent se positionner dans l'entreprise pour embaucher des personnes handicapées.

La participation a été très importante et montre que les entreprises sont de plus en plus prêtes et désireuses de s'ouvrir au thème du handicap, même s'il y a encore beaucoup de travail d'explication à faire. Les différentes entreprises nous ont dit que cela leur avait été très utile d'avoir un échange direct avec les personnes concernées, de pouvoir faire tomber les préjugés et de se faire ainsi une autre idée de ces personnes.

L'affluence et la demande sont grandes. Les choses bougent chez les employeurs. De plus en plus d'employeurs comprennent qu'une personne handicapée a une série de compétences qu'ils peuvent utiliser et mettre en œuvre dans leur entreprise. Il faut beaucoup de courage et de temps pour adapter les processus de travail et les postes de travail aux demandes spécifiques des personnes handicapées. Il y a toujours des exemples - la plupart des personnes handicapées travaillent très bien et sont très adaptables dans leur nouveau domaine de travail - cela ne doit donc plus être un préjugé. Avec l'Adem et d'autres organisations, nous devons être actifs et favoriser les échanges. Les communes doivent également jouer un rôle important dans ce domaine.

Voici à nouveau l'invitation pour la journée des personnes handicapées. Cette année encore, nous allons faire une 2e journée de l'emploi pour les demandeurs d'emploi handicapés et les personnes ayant un statut de handicapé. Vous pouvez déjà noter que cela aura lieu. Merci beaucoup.

(porte-parole*) Je représente le ministère d'État. Je vais présenter une action et s'il y a des questions sur d'autres actions, nous pouvons en parler. Je voulais vous présenter le chapitre 8, il s'agit de la participation à la vie politique et publique. Comment le mettre en œuvre concrètement.

Concrètement, il s'agit de permettre aux adultes handicapés de voter, nous nous sommes demandé comment faire. L'interdiction figure dans la Constitution et dans la loi électorale, il faut la supprimer pour que les personnes handicapées aient le droit de vote. Mais si nous l'avions simplement supprimée, cela n'aurait pas été un droit de vote, mais une obligation de vote. Et les personnes auraient alors été désavantagées. Nous devons donc reclasser cela. C'est-à-dire que les personnes peuvent voter, mais ne sont pas obligées de le faire. Qu'elles puissent s'excuser par le biais d'une lettre. Pour cela, nous devons adapter la Constitution et la loi électorale. En 2023, nous avons déjà commencé et en 2023, l'action s'est également terminée. C'est tout pour cette action. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

(Elisabeth Scheier) Merci beaucoup, pour une fois nous sommes très bien dans les temps, il nous reste beaucoup de temps pour discuter. Il y a des représentants des ministères de la santé, de l'éducation, de la justice, du travail et de l'État, alors n'hésitez pas à poser vos questions. Nous avons 97 actions au total et nous n'en avons présenté que quelques-unes. Si vous avez des questions sur d'autres actions, n'hésitez pas à les poser. Ou alors, si vous avez des idées pour le plan 3.0, elles sont les bienvenues, nous les noterons volontiers, je passe la parole au public.

(Myriam Zimmer) Je pourrais peut-être commencer à briser la glace, comment dois-je procéder si je veux participer au plan 3.0 ?

(Elisabeth Scheier) Nous avons, Mme Stein est en train de le montrer, nous avons préparé une feuille, vous pouvez y inscrire votre nom et votre adresse e-mail, nous pourrions ainsi vous contacter si vous voulez participer au prochain plan. Même si vous voulez participer au plan actuel. Et plus tard, nous vous contacterons pour le nouveau plan. C'est beaucoup de travail, il n'y a pas de fin en vue. Nous nous réjouissons de votre soutien et nous serions très heureux si vous vous inscriviez dans le cadre de cet événement et si vous nous donniez vos coordonnées afin que nous puissions vous contacter.

(Question du public) J'ai une question sur l'évaluation, est-ce que l'on évalue l'action, si elle est lancée ou est-ce que l'on évalue aussi les différents points.

(Michèle Stein) Un des éléments est de voir si l'action a été mise en place. Mais ce n'est pas suffisant l'évaluation continue, on regarde aussi si l'action a été reçue par les personnes, si elles ont reçu les informations et les mesures. Je regarde Mme Zimmer d'Info-Handicap, il y a un élément que nous vérifions beaucoup, nous disons toujours inscrivez-vous aux newsletters d'Info-Handicap, nous l'avons dit aussi aux ministères, si vous avez des informations sur certains éléments, des communiqués de presse, merci de les transmettre. Et si vous vous inscrivez à la newsletter, vous recevrez aussi automatiquement l'information.

Lors de notre évaluation à mi-parcours, c'est-à-dire le 30 juin, KPMG a examiné dans quelle mesure nous étions prêts ? Nous avons également examiné la réaction des personnes concernées, car beaucoup d'entre elles ont participé à l'élaboration du plan d'action. Et nous leur avons demandé un feed-back pour nous assurer que l'information avait bien été reçue. Nous avons constaté que nous devons encore travailler davantage pour améliorer la communication. Il y a aussi toujours des gens qui sont plus ou moins intéressés. En tout cas, une possibilité est de le faire via Info-Handicap, l'autre possibilité est le site Internet Inklusion.lu.

Et là aussi, il y aura des mises à jour régulières sur les activités et les actions mises en œuvre. Bien sûr, il y a aussi beaucoup de partenaires autour de cette table pour la mise en œuvre des actions. De manière générale, nous sommes sur la voie d'une meilleure inclusion, le ministère de la Famille est responsable des personnes handicapées, mais la responsabilité n'incombe pas seulement à notre ministère, mais à tous les ministères. Il s'agit donc de créer une culture pour toutes les personnes et d'être un point de contact pour toutes les personnes. Pour que toutes les personnes puissent s'adresser à tous les ministères.

Nous avons tous nos compétences dans ce domaine, l'évaluation de KPMG était très intéressante, dans les recommandations, il était dit que nous devrions, en tant que ministères, nous voir plus souvent entre nous pour faire plus de synergies et mieux travailler ensemble. Nous avons mis en place un comité pilote et des groupes de travail pour les différents thèmes.

Les boîtes à l'avant, vous y trouverez le plan d'action et les brochures et il y a un résumé de toutes les actions en un coup d'œil et aussi les responsables de ces actions. Cela montre aussi que plusieurs ministères collaborent. C'est quelque chose qui a certainement été amélioré, cette collaboration, et puis il y a le comité de suivi, où siègent des personnes de différents ministères, surtout ceux qui ont participé à l'élaboration du plan d'action. Il y avait 8 thèmes qui ont été élaborés avec les personnes et les organisations concernées. A l'époque, il avait été décidé, étant donné qu'il y avait beaucoup d'articles, que nous devions traiter en priorité un nombre limité d'articles.

J'espère que cela a répondu à votre question. Alors, s'il vous plaît, passez à la question suivante.

(Question du public) C'est une question ou une idée pour la prochaine fois. Nous avons eu le cas d'un client qui avait reçu des alertes météo de notre part mais qui ne pouvait pas les lire.

Si aucun accompagnateur n'est présent, les personnes reçoivent le message d'avertissement par SMS, mais elles ne peuvent pas le lire et il se peut qu'elles paniquent parce qu'elles ne peuvent pas ouvrir le message. Y a-t-il un plan pour améliorer cela ?

(Michèle Stein) Je pense que ces SMS doivent être accessibles, c'est un point très important, je ne suis pas sûre, je pense qu'il y a eu un groupe de travail à ce sujet. C'est tout ce que je sais.

(Myriam Zimmer) Il y avait un groupe de travail sur tout ce qui concerne les situations de crise et comment communiquer, les situations météorologiques, COVID ou Cattenom, il s'agissait de savoir comment gérer ces situations. C'était avec le ministère et le CGDIS, ils travaillent sur une possibilité de faire en sorte que toutes les personnes puissent recevoir et comprendre les messages. Et qu'on puisse ensuite réagir. Il y a un groupe de travail, c'est un très bon point que nous allons prendre.

(Michèle Stein) c'est aussi très important d'avoir leur feedback et de savoir que nous avons des domaines où nous pouvons encore améliorer le travail. Parfois, on pense que c'est déjà pas mal, mais peut-être que ce n'est pas accessible à tous. Il y a beaucoup de handicaps différents et il est important que nous impliquions les personnes concernées afin de trouver les meilleures solutions possibles. Merci pour la question.

(Question du public) Merci beaucoup pour ces superbes présentations. Il s'est passé beaucoup de choses ces dernières années au Luxembourg dans la mise en œuvre du plan d'action. J'ai une question pour le ministère d'État. Il y a eu la loi qui est entrée en vigueur en 2023. Ma question est de savoir comment le groupe cible, c'est-à-dire les personnes handicapées, ont été informées de ces adaptations.

(Intervenant*) Nous avons écrit des communiqués de presse. Si je me souviens bien, nous avons également publié un communiqué de presse via Info-Handicap. Nous avons élaboré des brochures. Voilà les mesures que nous avons prises. Le site

Des brochures avaient été distribuées dans les communes, nous avons incité les communes à les mettre sur leur site Internet dans le cadre des élections européennes.

(Intervenant*) Dans le cadre des élections européennes, nous avons organisé des réunions d'information pour informer les personnes 1) sur leurs droits et 2) sur la manière dont elles peuvent être informées, sur les formulaires à remplir, sur la manière de remplir le bulletin de vote pour qu'il soit valable. L'autre chose que nous avons faite, c'est que nous avons organisé des speed-datings pour les personnes handicapées, où elles ont pu s'entretenir avec des politiciens*.

Cependant, nous avons constaté que les personnes sous tutelle qui n'ont pas eu le droit de voter jusqu'à la fin de l'année dernière manquent d'éducation politique et de compréhension du droit de décider et de voter par eux-mêmes. Chez Info-Handicap, nous sommes en train de mettre en place un groupe de travail sur la participation politique. La première chose est d'informer les gens à ce sujet, donc de faire de l'éducation politique. La deuxième chose est la participation, que les gens puissent s'exprimer sur des sujets politiques. Et qu'Info-Handicap s'adresse aux hommes politiques pour encourager cela. Et la troisième chose, c'est l'engagement politique, ce que nous avons également vu lors des élections au Parlement européen. Nous devons garder à l'esprit que 15% de la population vit avec un handicap. Et les hommes politiques représentent toutes les personnes de notre société, y compris ces 15 %.

(Question du public) J'ai une question complémentaire, ce que nous entendons maintenant, à savoir qu'un centre de communication va être créé l'année prochaine, dans quelle mesure va-t-on collaborer avec Info-Handicap ?

(Intervenant*) Nous sommes déjà en contact étroit les uns avec les autres, Info-Handicap est également représenté chez nous, nous travaillons ensemble pour atteindre cet objectif. Le centre de communication accessible et Info-Handicap travaillent ensemble et nous essayons d'échanger et de travailler ensemble pour atteindre cet objectif.

(Intervenant*) S'il n'y a plus de questions, nous pouvons arrêter un peu plus tôt. Vous aurez alors un peu de temps pour faire le tour de l'événement et vous informer. A 15 heures, vous pouvez revenir dans cette salle, nous avons des représentants du ministère de la famille, vous pouvez leur poser des questions. Vous êtes cordialement invités à y participer. Et n'oubliez pas de vous inscrire, le bulletin se trouve devant la porte.

Nous sommes heureux de travailler avec vous. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Questions-réponses sur la valeur du savoir

(Elisabeth Scheier) Bon après-midi à vous tous, nous sommes très heureux de recevoir le ministère de la Famille, cet après-midi le ministre est avec nous, c'est aussi enregistré, on pourra le regarder plus tard. Je voudrais donner quelques informations pratiques. Nous avons ici dans la salle une traduction en langue des signes et nous

ont également une traduction du luxembourgeois en allemand et en français. Vous avez besoin d'une traduction en allemand ou en français ?

Bien, alors commençons tout de suite, nous avons ici Monsieur le ministre Max Hahn, soutenu par ses collègues du ministère de la Famille. Madame Zimmer est responsable des personnes handicapées et des personnes âgées, et nous sommes également responsables de l'accessibilité. Si vous avez une question, veuillez lever la main, vous aurez un micro. Qui veut poser une question tout de suite ?

(Ministre Max Hahn) Je voulais juste dire bonjour au nom de toute l'équipe du ministère de la Famille. Nous sommes fortement représentés, il y a 3 personnes du département des personnes handicapées ici, ils essaient de mettre en place une manifestation sur 2 jours où ils trouvent toutes les informations dans le domaine du handicap. Beaucoup a été fait, mais il reste encore beaucoup à faire, nous voulions réunir 2 choses, d'une part montrer qu'il y a beaucoup d'offres. Il y a beaucoup de stands d'information, ils sont informés, il y a aussi beaucoup d'associations que vous pouvez voir ici. Mais il est également important pour nous, en tant que ministère de la Famille, et pour les autres ministères, qu'ils soient présents. Sont représentés ici le ministère des Transports, du Travail, de la Justice, etc.

Pour nous, il est également important d'avoir un échange avec vous et de recevoir un feedback de votre part, c'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place un format tel que celui d'aujourd'hui. Nous répondrons à toutes les questions, ou du moins nous essaierons. Nous espérons également recevoir quelques suggestions, nous ne pourrions peut-être pas répondre de manière satisfaisante à toutes les questions, mais vos expériences sont également très importantes pour nous. Ensemble, nous devons échanger pour trouver des solutions avec les personnes avec lesquelles nous réalisons les projets. Ce n'était qu'un mot de bienvenue de ma part, je vois ici beaucoup de personnes engagées venant d'autres ministères, également du ministère du Travail et de la Justice, nous sommes heureux qu'elles soient ici aujourd'hui. Cela me permettrait d'ouvrir la table ronde pour qu'ils puissent nous poser des questions.

(Question du public) Ma 1ère question est, c'est nouveau pour moi, c'est très intéressant que l'on s'occupe de ce sujet, j'ai grandi comme ça, des personnes comme nous qui ont grandi sans handicap dans un environnement, c'est inconnu. Mais je travaille maintenant avec des personnes handicapées, quels sont vos conseils.

(Ministre Max Hahn) Merci d'être venus ici, merci de vous intéresser au sujet. Connaître et comprendre d'autres personnes, c'est l'objectif de cet événement. Il est important que les personnes handicapées fassent partie de la société et il est important que nous les montrions dans notre société, que nous soyons en contact avec elles et que nous apprenions à les connaître. Que nous puissions nous mettre à leur place et voir ce que c'est que de ne pas voir aussi bien, de ne pas entendre aussi bien ou de ne pas être aussi mobile. Ce sont toutes des choses qui font qu'on développe plus d'empathie pour mieux comprendre l'autre et se mettre dans sa peau.

Un autre objectif est de réduire la peur du contact. En tant que personne sans handicap, on a du mal à aller vers les personnes handicapées, on a peur de faire quelque chose de mal, il est important de se connaître pour savoir comment est l'autre. Le ministère de la Famille a lancé une campagne, c'est la 2e phase, il s'agit de toute la

Société, pour les jeunes et les vieux, les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois, c'était notre campagne : Qu'est-ce qui est normal ? Le handicap en faisait partie et nous voulons montrer que tout le monde est unique et que tout le monde a des particularités et cette année, nous avons à nouveau posé la question de savoir ce qui est normal, nous disons simplement : tout est normal.

C'est la question de l'inclusion. Il faut connaître ce domaine de travail, souvent ce n'est pas le cas, il y a beaucoup de choses nouvelles. C'est important que les gens se connaissent entre eux, qu'ils connaissent les structures et que les personnes qui ne travaillent pas dans ce domaine le connaissent aussi. Il est également important que la presse soit là, cela nous a beaucoup aidés, il faut que cela soit largement connu dans le public de cette manifestation. Pour que le secteur du handicap, avec les ateliers protégés et les associations, se connaisse. Et les associations qui travaillent dans un domaine du handicap doivent aussi échanger avec d'autres domaines. Combien de représentants avons-nous aujourd'hui ? Il y a plus de 47 représentants d'associations ici, c'est un grand succès et cela montre que c'est précieux.

Il est important qu'ils passent par les différents stands et qu'ils échangent des informations. Demander aussi ce que vous attendez de moi en tant que personne non handicapée, qu'est-ce que je peux faire ? Beaucoup d'associations cherchent des bénévoles pour s'impliquer. Si vous avez trouvé la voie, posez ces questions, c'est très important. Vous trouverez peut-être l'une ou l'autre association, toutes ont besoin de bénévoles, vous le constaterez en visitant les stands d'information. C'est très important, peut-être que vous voulez vous engager pour une association en particulier, c'est aussi un des objectifs de cette manifestation. Le bénévolat doit être valorisé. Comment puis-je aider concrètement, etc. Peu importe leurs compétences, je suis sûr que les associations peuvent trouver quelque chose à faire.

(Question du public) Bonjour, je suis d'ALAN. 47 associations sont représentées ici aujourd'hui, ce qui montre que le secteur est très dynamique et participe à un tel événement. C'est la première fois que nous organisons une manifestation aussi importante, je pense que ce n'est pas la dernière.

(Ministre Max Hahn) Au ministère, nous nous sommes posé la question : est-ce la seule fois que nous faisons cela ? Beaucoup de personnes ont réfléchi longtemps avant que cette idée n'émerge, je pense qu'on a directement remarqué, lorsque l'idée était là, qu'il y avait une dynamique où les associations étaient intéressées à participer à un tel événement. Notre objectif était de regarder aujourd'hui et demain et de faire une évaluation avec les personnes qui ont participé. Nous verrons ce qui a été bien pendant les deux ou trois jours et ce qui a été moins bien. Et nous faisons aussi un débriefing pour apprendre comment et avec quelle régularité de tels événements devraient être organisés pour que cela devienne encore meilleur. Il y a toujours quelque chose de plus. Et puis nous avons reçu de nouvelles idées de la part des associations et nous avons essayé de mettre cela en place.

Il y a aussi déjà des choses que nous avons remarquées, qui ne se sont pas très bien passées, qu'il faut améliorer. J'ai déjà passé du temps ici et j'ai visité beaucoup d'associations et j'ai découvert beaucoup de motivation et il y a aussi beaucoup d'intérêt de la part des administrations. Je suis contente que les personnes extérieures soient très intéressées et qu'elles aient pris le temps de s'informer sur les stands. Je pense que oui,

que nous le référons, c'est beaucoup d'heures où les personnes doivent se tenir derrière les stands, elles sont bien sûr heureuses quand des gens viennent les voir et qu'elles peuvent raconter ce pour quoi elles s'engagent. Et qu'ils rentrent chez eux en sachant qu'ils ont sensibilisé un peu plus de personnes et qu'ils ont des personnes qui s'engagent.

Vous pouvez contribuer à ce que ce soit un succès, il n'est pas trop tard, aujourd'hui ou demain, de faire de la publicité dans votre cercle de connaissances, sur les médias sociaux, c'est quelque chose pour les jeunes et les vieux, pour les personnes avec ou sans handicap, c'est génial. Venez ici et faites-en la publicité pour que ce soit un grand succès.

(Myriam Zimmer) Vous avez une adresse e-mail sur "toutnormal.lu", vous pouvez nous donner votre feedback, nous faisons de notre mieux pour en prendre connaissance.

(Question du public) Je suis représentante des élèves avec autisme, je parle au nom de tous les parents d'enfants avec autisme. Nous avons 2 grands problèmes, que faire de nos enfants quand ils ont 18 ans, où aller ? Nous avons de la chance, il y a des ateliers protégés d'Autisme Luxembourg et aussi la Fondation Autisme. Mais ils ont une très longue liste d'attente, que pouvons-nous faire en tant que parents pour que nos enfants trouvent une place après 18 ans, quand ils ne vont plus à l'école ? Le ministère de la famille et le ministère de l'éducation doivent nous aider, ce serait très important - il doit y avoir plus d'ateliers protégés de ce type pour les enfants. Nous ne sommes pas infinis, nous allons aussi mourir. Il faut que les enfants deviennent autonomes et qu'il y ait aussi plus de centres de jour pour nos enfants, où ils peuvent aussi aller. La deuxième étape

Remarque pour nos enfants, ils n'ont pas de garderie comme les enfants normaux à l'école, c'est aussi un gros problème. Beaucoup de parents disent que faire avec les enfants après l'école. L'APEMH accueille les enfants une fois par semaine. Mais la liste d'attente est si grande. Qu'allons-nous faire des enfants après l'école ? J'ai de la chance, je travaille comme enseignante, alors c'est possible, mais tout le monde n'a pas la possibilité d'être libre quand les enfants sont à la maison. Beaucoup de personnes dans cette salle sont au courant, il est important que le ministère de la Famille nous soutienne davantage dans ce domaine.

(Ministre Max Hahn) Je voudrais me permettre de commencer là où le diagnostic des enfants handicapés est posé. Par exemple avec l'autisme, il y a des délais d'attente qui ne sont pas acceptables, c'est une des grandes priorités de notre maison, avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé. Nous mettons en place un groupe de travail interministériel afin de réduire les délais d'attente. De manière générale, nous devons améliorer beaucoup de choses dans le domaine du handicap, mais nous devons avant tout commencer à avoir des délais d'attente qui ne soient pas trop longs. Nous devons faire en sorte que cela fonctionne mieux avec la Fondation Autisme Luxembourg. Nous sommes très reconnaissants, en tant que ministère de la Famille, nous avons mis des postes à votre disposition. Le diagnostic est fait au CHL pour les enfants jusqu'à 6 ans, mais cela ne fonctionne pas toujours comme prévu. Nous devons nous améliorer dans ce domaine. C'est là que tout commence. La 2e question, j'ai beaucoup de compréhension, je me mets très bien dans leur peau, je ne suis pas infinie, qu'est-ce qui se passera avec mon enfant quand je ne serai plus là. Qui va s'occuper de mon enfant, que va-t-il se passer ? Ce n'est pas seulement son cas, beaucoup de parents sont dans ce cas. Il y a beaucoup de personnes handicapées, beaucoup d'histoires différentes, même si on a le même handicap. Chaque situation familiale est différente et nous essayons de trouver des solutions.

Il n'y a pas de solution miracle, elle n'est pas la même pour tout le monde, le développement de la structure dans les ateliers protégés est une grande priorité. Mais je pense aussi que les ateliers protégés ne conviennent pas à tout le monde. Pour les personnes qui ont un handicap, l'atelier protégé est en soi le terminus de leur insertion professionnelle. Depuis des mois, nous sentons que les ateliers protégés emploient également des personnes qui n'ont pas le niveau de qualification requis pour le premier emploi.

marché du travail. Vous avez besoin de soutien en tant que personne handicapée, mais aussi en tant qu'employeur ou collègue de travail. Vous avez besoin d'un soutien, vous avez aussi besoin de membres de la famille. La famille a alors plus confiance lorsque l'enfant travaille dans un atelier protégé que sur le premier marché du travail. Beaucoup de travailleurs demandent pourquoi tu n'as pas engagé plus de personnes handicapées, les employeurs ont peur de faire quelque chose de mal. Si je fais quelque chose de mal en tant qu'employeur, je ne veux pas prendre ce risque, c'est pourquoi nous avons avec le ministère du Travail un projet auquel nous voulons nous attaquer, c'est l'assistant d'inclusion. C'est un projet que nous avons lancé il y a cinq ans. On voit dans la pratique que cela ne fonctionne pas, surtout quand je parle avec les personnes des ateliers protégés. Nous connaissons les personnes, nous avons une base de confiance, nous devons en fait voir que nous sommes présents lors des premières étapes, ils doivent nous laisser un peu de temps. Tu es dans un atelier protégé et tu travailles comme jardinier, tu as un jardinier privé dans les environs et tu pourrais peut-être aussi travailler chez le jardinier privé. Comment cela fonctionnerait-il ? On pourrait voir ce qui est possible et ce qui ne l'est pas et on pourrait y aller un jour par semaine ou quatre heures par semaine. Nous apprenons tous les jours comment faire travailler ces personnes. Nous le voyons aussi chez nous, au ministère de la Famille. Il y a des situations où nous nous asseyons avec un employeur qui souhaite engager une personne handicapée, mais qui ne veut pas se tromper. Il faut aussi avoir un point de contact après deux semaines, trois semaines après de nombreux mois. Et hier, nous avons eu la situation, je ne sais pas si j'ai bien réagi ou pas, les employeurs doivent avoir un interlocuteur et recevoir un feedback. Pour les membres de la famille et la personne concernée, l'échange est également important, qu'on puisse parler de ce qui ne s'est pas bien passé, qu'on puisse discuter avec les employeurs, les collègues et la personne concernée afin de l'améliorer. C'est l'autre outil auquel je pense, où beaucoup de personnes pourraient être sur le 1er marché du travail, mais ce n'est pas la solution pour tout le monde.

Mais chez nous, c'est un très grand enrichissement pour tous les autres collègues de travail. Il y a tellement d'énergie positive d'avoir des personnes, avec un handicap, qui travaillent avec vous et c'est une priorité du gouvernement de mieux faire l'inclusion sur le marché du travail.

(Question du public) J'y associe ma question. Mon fils est autiste et souffre d'un grave handicap mental. Nous arrivons maintenant à une situation où tout cela ne va pas ensemble. Il a 18 ans, il va au centre de jour, mais un jour, il devra être placé, c'est-à-dire qu'il devra être pris en charge toute sa vie. Ici aussi, nous n'avons pas beaucoup de ressources. J'ai parfois l'impression que nous sommes une ville de 300.000 habitants, nous aimons parler de pourcentages. Il y a un grand nombre de personnes handicapées, un petit pourcentage est gravement handicapé mental, un petit pourcentage qui ne peut pas vivre seul, mais le pourcentage augmente chaque jour.

Je vous avais écrit un e-mail, je ne sais pas si vous l'avez reçu, je l'ai avec moi. J'y ai abordé ces points. J'y ai également joint une solution. Au lieu de mettre des choses à disposition à gauche et à droite, que diriez-vous,

si on construit quelque chose comme une sorte de grande maison de retraite à partir de 18 ans, pas seulement pour les personnes atteintes d'autisme, mais qui sont handicapées mentales en général, et où elles reçoivent un encadrement 1:1 avec des psychologues sur place, un service centralisé. Cela n'a pas de sens de créer de petites infrastructures ici et là, cela ne fonctionnera pas. Cela ne doit pas non plus être en ville, cela peut aussi être dans le nord.

Comme l'a dit l'oratrice précédente, nous ne sommes pas là pour toujours pour nos enfants et je ne veux pas que mon fils se retrouve dans un hôpital psychiatrique parce qu'on ne sait pas comment gérer la situation.

(Ministre Max Hahn) J'avais presque oublié le plus important que je voulais dire. Cela tourne autour de ce thème. Nous sommes en train de mettre en place des structures de logement, des structures autonomes et semi-autonomes. Nous sommes en train de travailler sur des projets. Il y a une chose sur laquelle je ne suis pas d'accord avec vous. C'est le fait que ce soit une structure où toutes ces personnes seraient rassemblées. Cela n'a pas de sens, j'aimerais plutôt créer de petites structures où nous avons aussi une diversité, qui organisent cela comme cet événement. Parce qu'il ne faut pas cloisonner les gens. Dans une logique de simplification de la gestion, d'avoir des spécialistes sur place, je le comprends.

Il doit refléter la vie quotidienne et il est donc plus logique de créer des structures plus petites à plusieurs endroits, avec des unités de vie semi-autonomes et autonomes. Le besoin est toujours plus grand pour de telles structures, où les personnes de 18 ans veulent aussi aller. Ce ne sont pas seulement les parents qui disent : je ne suis pas là pour toujours, je ne peux pas m'occuper de mon enfant pour toujours. Mais il s'agit aussi et surtout du souhait des enfants. C'est aussi ce qui distingue les personnes handicapées. Mais pour beaucoup, c'est un souhait de pouvoir mener une vie indépendante de leurs parents. Je pense que certains d'entre eux peuvent le comprendre.

Certaines personnes handicapées souhaitent mener une vie indépendante. Il y a encore une chose à laquelle j'ai oublié de répondre : qu'en est-il des crèches pour les enfants handicapés ? Là aussi, nous essayons ensemble - Myriam, tu peux en dire plus - je ne sais pas comment nous voulons aborder ce sujet.

(Myriam Zimmer) En principe, chaque enfant trouve une place après l'école. Mais il y a différentes demandes qui nous sont adressées concernant les enfants ayant des besoins particuliers. Des enfants qui ont besoin d'un environnement particulier après l'école. Il existe ici différents centres d'activités de jour où les enfants sont accueillis, que ce soit pour des enfants présentant un spectre autistique ou pour des enfants ayant d'autres exigences. La fondation Autisme a également un centre - mais il y a aussi d'autres centres de services. Par exemple, le centre "Famille". Il y a donc différentes possibilités pour les enfants. Le secteur des enfants est en fait le secteur du ministère de l'Éducation. Nous complétons donc des services exclusifs concernant les handicaps qui sont plutôt complexes et qui ont une demande ou un besoin particulier.

Je peux aussi dire quelque chose sur l'aide à domicile : nous avons aussi des services que nous appelons services à domicile, où des professionnels avec un bagage psychologique et éducatif sont engagés pour rendre visite aux personnes concernées à domicile. On vit chez soi, on peut être aidé pour faire ses courses, etc.

Les professionnels font des visites à domicile pour t'aider à faire différentes choses. Que ce soit pour la gestion financière, pour les structures financières, quand on reçoit une lettre en français compliqué du ministère - pas du ministère de la Famille ! - mais pour aider dans tous ces domaines. Il faut donc développer cela, c'est aussi indépendant du handicap. On est assisté chez soi.

(Applaudissements)

(Question du public) J'ai un léger handicap mental. J'ai une question sur ADAPTO - il faut attendre très longtemps avant que quelqu'un ne réponde au téléphone. Et ensuite, les gens sont désagréables, voire insolents. Je trouve que ce n'est pas correct. On m'a déjà fait faux bond plusieurs fois. J'ai également abordé ce sujet. J'en ai parlé à la ministre des Transports. Ensuite, les choses se sont un peu améliorées. Et maintenant, cela diminue à nouveau.

Il y a aussi parfois des chauffeurs de bus qui sont très insolents avec les clients. Ils n'aident même pas les gens à monter ou à descendre. Par exemple, je ne suis pas très à l'aise dans les escaliers. Je leur demande alors s'ils peuvent m'aider et la plupart me répondent : "Sortez seul".

Une de mes amies a secoué la tête. Si j'étais tombée, cette personne aurait dû assumer la responsabilité, ce n'est pas correct de la part d'ADAPTO- Service. Le service est gratuit, c'est bien et je voudrais exprimer un remerciement, nous n'avons pas à nous plaindre ici dans le pays. Nous avons un lit, nous avons des infrastructures pour nous laver et dans d'autres pays, les personnes handicapées sont mises à l'écart, personne ne s'occupe de vous. Je trouve cela très grave.

Et comment dit-on ? On pratique l'esclavage ou l'oppression. Des enfants sont attachés dans des hôpitaux psychiatriques, ce n'est pas bien. Dans tous les pays, il devrait en être comme ici, au Luxembourg. Ici, nous n'avons pas à nous plaindre. Et je vous le dis, je vous le recommande à tous, nous n'avons pas à nous plaindre. Je suis content d'avoir un lit et un toit sur la tête.

J'ai une autre question : si j'avais un toit sur la tête et qu'il y avait une tempête et que je perdais tout, y aurait-il un point de chute ?

(Ministre Max Hahn) Merci beaucoup. Je vais commencer par l'ADAPTO. C'est une des priorités de notre gouvernement. Je crois que c'est écrit en trois endroits dans l'accord de gouvernement, c'est tellement important pour nous. Et nous savons qu'il y a encore beaucoup de marge de progression. Il y a eu une réforme qui a certainement apporté des choses positives, mais qui a aussi entraîné des détériorations, parce que les personnes de contact dans le centre d'appel n'étaient plus aussi présentes qu'avant. Nous sommes donc en train de faire en sorte, avec l'ADAPTO, que le personnel du centre d'appel soit augmenté, c'est prévu dans le budget.

D'autre part, il y a une étude qui a été lancée en juin, je crois, pour évaluer tout cela. Nous discutons avec Info-Handicap et avec les acteurs qui travaillent activement dans le domaine pour comprendre comment nous pouvons améliorer le service. C'est la bonne approche, s'entretenir avec les personnes actives dans ce domaine.

de se réunir. Et même s'il n'y a que 1 ou 2 % d'insatisfaits, l'objectif de la ministre et de tout le gouvernement est de comprendre pourquoi certains ne sont pas satisfaits. Même s'il y a 10 %, je ne veux pas minimiser le chiffre, même s'il n'y a qu'une personne, la volonté de la ministre est d'améliorer le service.

Il faut aussi savoir que les gens qui travaillent à l'ADAPTO et au centre d'appels, ils se donnent corps et âme à leur travail et font de leur mieux, ils veulent aussi que les clients soient satisfaits.

L'autre chose que tu as évoquée est aussi une chose à laquelle nous voulons réagir, ou plutôt la ministre Backes, c'est la formation des personnes qui prennent les bus par exemple, elles ne doivent pas être insolentes.

(Question du public) Mon amie a pris l'ADAPTO et elle a dit au conducteur ce qu'elle pensait, alors il a voulu la jeter dehors en route.

(Ministre Max Hahn) Alors qu'a-t-elle dit ? Non, laisse tomber, je n'ai pas besoin d'explications. Nous y travaillons, le personnel du ministère se donne du mal pour former les personnes qui travaillent dans le domaine du handicap, pour les perfectionner, et ils mettent toute leur énergie derrière pour améliorer ce service.

Si tu es expulsé, appelle-nous - là aussi, je peux te dire que nous sommes organisés de manière à avoir un cadre légal ou même si un incident se produit, on s'en occupe. Pour que tu puisses trouver un autre logement si quelque chose devait arriver. Beaucoup de communes ont des bâtiments vides mais beaucoup de travaux en général avec des hôtels. Ce serait maintenant dans le pire des cas, s'il y avait un incendie ou quelque chose comme ça, tu pourrais dormir dans un hôtel par exemple. La commune ou l'État t'aideraient dans cette situation pour que tu ne te retrouves pas dehors.

(Question du public) Je voudrais revenir à l'article du magazine Essentiel : Tout le monde a des difficultés avec un fauteuil roulant, j'ai une sclérose en plaques, je ne peux pas marcher, je dois me déplacer avec un fauteuil roulant, je voyage beaucoup, parfois j'ai des difficultés pour aller aux toilettes. Les toilettes sont souvent au sous-sol, on peut à peine les atteindre, parfois c'est impossible de fermer la porte avec le fauteuil roulant, j'ai besoin d'aide, la plupart des magasins n'ont pas de toilettes pour les personnes handicapées. Regardez en France, où nous allons souvent en vacances, tous les restaurants ont des toilettes supplémentaires pour les personnes en fauteuil roulant par exemple, on devrait faire la même chose au Luxembourg. Et pourquoi pas ?

(Ministre Max Hahn) Merci pour le courriel, vous pouvez le lire à tout le monde, notre loi sur l'accessibilité n'aurait pas été nécessaire. Cela fait maintenant un an que nous avons la loi, qui est en vigueur, où tous les bâtiments ouverts au public doivent être rendus accessibles. Depuis le 1er juillet 2023, il n'y a pas de bâtiment accessible au public qui puisse obtenir un permis de construire s'il n'a pas d'accès et s'il est accessible.

Nous allons même plus loin, ce n'était pas prévu, à partir du 1er janvier 2032, tous les bâtiments publics accessibles, sauf ceux qui sont protégés ou pour lesquels ce n'est pas techniquement réalisable, devront être accessibles. Nous ne pouvons pas parler d'une société inclusive et construire des barrières. Il est clair que nous faisons aussi des règlements dans ce domaine. Pour les bâtiments publics et privés, nous accordons également des subventions. On peut recevoir jusqu'à 40.000 euros maximum pour les travaux de construction.

Mon grand appel, la loi est en vigueur depuis un an, c'est maintenant le moment où le secteur de la construction n'a pas assez de travail, il y a eu une crise de la construction, nous ne voulons pas que ces travailleurs tombent au chômage, surtout dans le secteur de la construction, c'est donc une motivation supplémentaire que nous n'attendions pas le 1er janvier 2032, mais que nous le faisons dès maintenant. Il y aura des bénéficiaires pour les personnes handicapées, mais aussi pour le secteur de la construction et bien sûr pour les propriétaires, parce qu'ils auront plus de clients et de nouveaux clients. Comme la femme l'a raconté, où elle dit dans l'e-mail qu'elle n'est pas souhaitée parce que les toilettes ne sont justement pas accessibles, d'un autre côté, on peut obtenir les subventions de 25.000 euros dans la période jusqu'en 2032.

Si cela vous intéresse, il y a une campagne, nous avons besoin d'aide pour la publier. Vous devez nous aider, l'accessibilité est un sujet tabou, nous essayons de travailler intensivement avec l'Adaph et Info-Handicap afin d'obtenir un réseau dans tout le pays où l'on peut se mettre en place et nous avons reçu beaucoup de réactions de personnes concernées. Elles ont dit : je ne fais pas mes courses, je ne peux pas aller aux toilettes, il y a beaucoup de gens et nous essayons d'améliorer les choses, les gens doivent voir où il y a des accès accessibles, cela doit aussi être une motivation pour les propriétaires des restaurants ou pour la commune pour que l'on rende les bâtiments accessibles. On reçoit aussi le soutien de l'Adaph, d'Info-Handicap et du ministère si l'on veut faire de tels travaux. Cela peut être dans une école, dans un gymnase, il n'est pas nécessaire de faire des travaux aussi importants.

(porte-parole*) Il existe déjà un site Internet : Eure-Welcome.lu où vous pouvez voir les bâtiments accessibles au public et ce qui est accessible. Et il y a un grand projet où nous essayons de le faire aussi bien que possible.

(Question du public) Je suis au conseil d'administration d'Info-Handicap, je suis aussi présidente du CET et je suis aussi active dans l'association des multiscières et dans l'association pour les maladies rares. Beaucoup de gens me contactent, surtout pour les maladies rares, Alan aide beaucoup ici, aussi pour les questions orthopédiques etc. ils doivent alors appeler le ministère de la santé, on les envoie là-bas, c'est très difficile. Ce serait bien de voir avec le ministère de la Famille, et peut-être avec les associations et les fondations, comment on pourrait mettre en place un tel guichet unique. C'est une proposition, parfois c'est très difficile de se retrouver avec tous les obstacles administratifs.

(Ministre Max Hahn) Merci, nous savons que tu es très engagée, je dirais que ce n'est pas pour demain ou après-demain. Mais je suis sûr qu'un tel point de contact national verra le jour au cours de cette législature. C'est important ce qu'il y a dedans, qu'on ait toutes les informations, numériques et aussi physiques. Nous avons un projet avec le ministère de la numérisation et avec guichet.lu, nous essayons de tout regrouper en un seul endroit.

ce qui est en rapport avec le handicap. Il est important que les membres de la famille, les personnes concernées elles-mêmes aient un point de contact où elles peuvent obtenir toutes les informations. Et il est clair que c'est la solution que vous avez évoquée

(Elisabeth Scheier) Le temps nous échappe un peu, il est presque 16 heures, nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions, il en reste 2 ou 3.

(Question du public) Je suis ici pour la trisomie 21, les personnes qui travaillent longtemps dans un atelier protégé, comment se passe la valorisation de leur salaire ? La personne travaille depuis longtemps dans l'atelier protégé, comment cela se passe-t-il à la retraite ? Ils ne reçoivent jamais d'augmentation de salaire, il est alors difficile de vivre la vie dont on parle maintenant, je trouve aussi irrespectueux que les personnes ne gagnent pas plus sur toute la durée du travail.

(Ministre Max Hahn) Les personnes qui travaillent dans des ateliers protégés gagnent le salaire minimum non qualifié. Et ils ne peuvent pas, comme sur le reste du marché du travail,

(Question du public) C'est un problème, c'est un conflit entre le ministère de la Famille et le ministère du Travail. Qui est compétent pour discuter de cette question ? L'autonomie est remise en question.

(Ministre Max Hahn) Je ne peux pas donner une réponse ou une solution à tout, j'en prends note, nous travaillons très bien en interministériel. Même avec le ministère du Travail, et je vais en tout cas dire à mes collaborateurs de thématiser cela et de chercher des solutions. Je ne peux pas vous donner de solution cet après-midi, vous devez le comprendre.

(Question du public) C'est une longue revendication, j'ai encore une question, je ne trouve pas quelque chose de juste. Le 13e mois, tout le monde devrait recevoir la même chose. Il faudrait introduire le fait que chacun reçoive le même salaire comme 13e mois. Que tout le monde dans le pays, tout le monde soit égal, pas seulement la personne qui travaille pour l'État, mais que tout le monde reçoive la même chose au 13e mois. Je serais alors satisfait.

(Ministre Max Hahn) Bien, c'est une bonne remarque, nous l'avons noté. Je reste encore ici, vous pouvez aussi m'interpeller.

(Question du public) Je suis dans l'organisation "Nemme mat eis", merci beaucoup pour la rencontre que vous avez organisée, mais je voudrais dire que ce week-end est très mal choisi, beaucoup de personnes sont déjà parties en vacances. Il y a beaucoup d'administrations et d'associations qui ont organisé quelque chose. Il faudrait se diviser en six pour être présent ici. Vous avez parlé du ministère du travail et du ministère de la santé, il serait important que notre petite association soit présente, ce serait bien que nous soyons impliqués. Mais nous voulons être plus impliqués mais faire cela à cette période de l'année - ne serait-ce pas mieux en mai ou en octobre mais pas à la fin de l'année scolaire où on a beaucoup d'activités.

Vous avez parlé de groupes de travail, j'en fais partie, il y a des plateformes interministérielles et avec les groupes de travail, il y en a un aussi pour une assistance personnelle,

il est clair que le plan d'action a été freiné par COVID, mais le fait de retenir les personnes qui travaillent dans des ateliers protégés n'est pas bon. On dit que nous devons avoir de la productivité et de ce fait, ils ne reçoivent pas leur propre assistance personnelle d'inclusion pour qu'ils puissent accéder au premier marché du travail. Nous sommes une petite association qui est prête à continuer à travailler avec vous en tant que partenaire à part entière. Avec les autres ministères. Personnellement, j'aurais souhaité que pendant la campagne électorale nationale et aussi dans l'accord entre les partis pour le nouveau gouvernement, que le ministère de la Solidarité nous intègre dans davantage de domaines. Et que cela soit regroupé avec l'université, afin que nous obtenions des statistiques et des informations sur les personnes handicapées et que nous obtenions des chiffres utilisables pour que nous puissions continuer à travailler.

(Ministre Max Hahn) Le relevé, que l'on voit qui a un handicap, c'est 15% environ, ce sont les 3 différentes limitations : Mobilité, mental et sens.

Les estimations que nous avons faites pour l'OMS sont comme ça, cela représente presque 100.000 personnes ici dans le pays. Il est important de supprimer les barrières et de rendre tout plus accessible. Ils aimeraient avoir un ministère qui ait la solidarité dans son domaine, le ministère de la famille s'appelle le ministère de la famille et aussi de la solidarité, il y a les personnes défavorisées, les personnes handicapées et les personnes pauvres, ce n'est pas seulement le ministère de la famille. Bien sûr, nous avons aussi parlé d'autres ministères, c'est transversal, dans le cadre du handicap, nous devons bien sûr trouver un certain nombre de solutions et le faire avec d'autres ministères. Si tout le monde doit aller dans un autre ministère, c'est compliqué, nous devons trouver des solutions interministérielles pour un point d'accueil afin de simplifier l'accueil. Le dernier week-end avant la fin des cours, c'est bien ou pas, on verra à la fin. Nous ferons alors un bilan, les uns sont pour, les autres sont contre. Il est important que personne ne se divise en 6, je vous dis six fois merci d'être venus, sans eux ça n'aurait pas été aussi génial. Et je n'aurais pas eu autant de plaisir avec 5 personnes ici dans la salle, c'est donc bien. Merci beaucoup d'être venus, la retransmission en direct s'arrête, je reste encore ici si vous avez encore des questions, mais je voudrais aussi vous inviter à descendre, à vous rendre aux stands d'information, les gens ont fait beaucoup de travail et ils seraient déçus s'ils ne venaient pas ensuite. Il est important qu'ils s'intéressent à ce qui se passe et qu'ils soutiennent les activités.

(Myriam Zimmer) Il y a des feuilles dehors pour le nouveau plan d'action, vous pouvez vous y inscrire et vous serez contactés pour participer au nouveau plan d'action. Nous avons encore un programme chargé. Une grande cérémonie d'ouverture, ici dans la salle, il y aura encore quelques conférences. Ce ne sera pas ennuyeux. Profitez-en et revenez demain.

(Mme Stein) Tous ceux qui n'ont pas encore de plan d'action, sortez, il y a trois boîtes avec trois versions différentes du plan d'action. Il y en a aussi une en langue facile. Je vous remercie beaucoup d'être venus. Merci beaucoup.

Documents accessibles

(Intervenant*) Je fais cette présentation pour l'association "Nemme mat eis", aujourd'hui nous n'avons malheureusement pas de stand ici, mais je suis là aujourd'hui. Nous avons sur Internet une multitude d'informations, ces informations se présentent sous une multitude de formats, nous avons des fichiers audio, des films, des textes, des livres électroniques et d'une manière ou d'une autre, tout cela doit devenir accessible. Mais que signifie "sans barrières" ? Le groupe cible est différent selon les besoins. Il y a des personnes qui ont des difficultés d'apprentissage, pour les personnes qui ont des difficultés d'apprentissage, il semble que les textes, non seulement les textes sur Internet mais aussi les textes dans les quotidiens sont beaucoup trop complexes.

Pour ce groupe de personnes, nous devons rédiger des textes en langage simple. Vous voyez ici le symbole du langage simple. Cette présentation n'en parlera plus, un étage plus bas, on peut obtenir plus d'informations au stand de Klaro. Nous devons créer de nouveaux contenus pour le groupe cible. Le prochain groupe cible est celui des personnes ayant des problèmes physiques. Si nous parlons de l'ordinateur, je ne peux pas bouger mes mains, j'ai besoin des mains et du clavier pour pouvoir utiliser la souris. Mais que se passe-t-il si je n'ai pas de mains, alors j'ai un problème. Il faut alors travailler avec des aides techniques, on voit ici Rigo, il est paraplégique et ne peut pas utiliser ses mains. Il a un joy-stick devant son menton. C'est un appareil que l'on actionne avec le menton pour qu'il puisse contrôler la souris. À droite et à gauche de sa tête, il a des boutons pour le clic droit et le clic gauche de la souris. C'est ainsi qu'il utilise l'ordinateur.

L'ensemble est relativement simplifié, lui aussi a des problèmes lorsque les informations ne sont pas correctement présentées. Nous avons de petites icônes pour Facebook, Instagram, etc. Elles sont souvent si petites qu'on ne peut pas les atteindre avec un joystick. C'est là que la solution doit venir du fournisseur.

Ensuite, nous avons des personnes souffrant de troubles de l'audition, c'est facile à comprendre, tout ce qui est acoustique en termes d'informations doit être transformé en informations visuelles. On connaît cela au cinéma, il y a des sous-titres pour tout ce qui est parlé ou ici, dans la salle, nous le voyons. La langue des signes traduit les informations acoustiques en informations visuelles. Un grand merci aux interprètes en langue des signes.

Le prochain groupe cible auquel nous nous intéressons de plus près est celui des personnes malvoyantes ou aveugles. Si je peux satisfaire tous les groupes cibles, leur offrir une information qui soit adaptée à leur espèce et qui puisse être consommée, alors nous parlons de design pour tous. Un document peut prendre en compte tous les groupes cibles.

Regardons de plus près les personnes souffrant d'un handicap visuel. Tous les handicaps visuels ne se ressemblent pas, il en existe plusieurs types. L'un voit flou, l'autre a une vision en tunnel, une autre personne encore ne voit pas les couleurs. Selon le groupe cible, il faut faire des adaptations différentes. Certaines adaptations peuvent être faites par la technique, nous avons du matériel et des logiciels qui le font. On voit un exemple ici, si on essaie de lire les petits caractères, peut-être que certaines personnes ont un problème. Mais si j'utilise une loupe, cela devient beaucoup plus facile.

Il s'agit par exemple d'une aide numérique. De telles aides numériques existent pour les agrandissements, les contrastes et les décalages de couleurs. Pour les textes difficiles à lire, je peux utiliser des assistants de lecture. Mais là encore, celui qui propose l'information doit tenir compte du fait que les informations correspondantes doivent également être codées de manière neutre en termes de couleurs. Classiquement, avec différents points dans une liste, un point vert signifie que c'est correct, un point rouge signifie que ce n'est pas correct. Si j'ai une liste de points rouges et verts, une personne daltonienne ne verra les couleurs que comme deux points gris. Le problème : cela a été fait uniquement en couleur, si je complète cela et que j'ajoute une forme à la couleur, une coche verte et une croix rouge, alors une personne daltonienne peut aussi le consommer sans problème.

Les choses se compliquent encore davantage lorsque nous considérons des personnes aveugles. Dans ce cas, nous devons convertir chaque information visuelle en information sonore. Pour ce faire, une personne utilise un lecteur d'écran, un programme qui transforme tout le texte affiché à l'écran en un texte parlé.

Si la personne est connectée à un afficheur braille, c'est-à-dire qu'elle lit le braille, elle est dirigée vers l'afficheur braille.

Dans notre petite étude de cas, nous utilisons le lecteur d'écran intégré, c'est-à-dire Voice Over. Cela fait partie de nombreux systèmes d'exploitation, comme par exemple MAC, il existe aussi une alternative gratuite pour Windows, c'est le Non Visual Desktop Access, si quelqu'un n'a pas d'iPhone, il existe aussi quelque chose pour Android. Cela s'appelle Talk back, tout cela est gratuit, on peut l'essayer.

Qu'est-ce qui rend un document accessible ? Le mieux est de le montrer sous la forme d'une démo. Nous regardons deux pages web différentes. Voici l'une d'entre elles - j'ouvre un autre onglet - voici la deuxième. Lorsque nous regardons ces deux pages Web, il n'est tout à coup plus si évident de savoir laquelle est accessible et laquelle ne l'est pas. Nous y allons et démarrons le lecteur d'écran.

Il trouve une image, - c'est le nom de fichier de l'image.

- VIDE - TRAITEMENT DE TEXTE

Nous en déduirions qu'il s'agit d'un champ de recherche, ce n'était pas vraiment informatif.

(voix) ...

(locuteur*) Pas impressionnant non plus. Ces trois A, on les connaît, c'est pour agrandir ou réduire les polices de caractères.

(Voix) Contact - lien

(locuteur*) Maintenant, il saute vers la droite quelque part - il y a aussi un petit cadre autour d'un tel lecteur d'écran, c'est le curseur. Une personne aveugle ne voit qu'une position précise sur l'écran. Continuons.

(Voix) Accueil - Lien - Lien...

(locuteur*) En haut, il y avait une navigation avec une fonction et à gauche, il y a des contenus. Mais en tant que personne aveugle, je ne remarque pas du tout un tel changement.

(voix) Lien d'introduction, Alice au pays des merveilles Lien

(locuteur*) En tant que personne non aveugle, nous reconnaissons qu'il y a des titres principaux et des sous-titres. Une personne aveugle n'a rien remarqué du tout. Toute la structure n'est pas claire du tout.

(voix) ... Histoire, Introduction

(locuteur*) Hourra, nous voilà enfin arrivés au contenu. (voix)...

(locuteur*) C'est une image, c'est un peu bizarre. (voix)

Alice au pays des merveilles à l'origine... (locuteur*)

Nous allons simplement continuer.

(voix) Alice au pays des merveilles, - Personnages principaux

(locuteur*) Nous voyons en haut un titre, en dessous un titre un peu plus petit, nous ne saisissons pas du tout la structure.

(voix) 2 colonnes, 5 lignes - tableaux, ligne 1, colonne 2Alice est une enfant au milieu de l'époque victorienne - colonne 2

(Intervenant*) Un tel tableau n'est pas vraiment agréable non plus - si nous devons sauter au milieu parce que nous cherchons un mot, il nous dirait ligne 25, paragraphe 3 ou quelque chose comme ça - qu'est-ce que c'est maintenant ? On ne peut rien en faire.

(voix) Fin de tableau - puces, c'est un.....En allemand

(Il est vrai qu'il dit des puces -

(voix) Énumération...

(locuteur*) Ça sonne vraiment natif - excellent français. Ici, le lecteur d'écran utilise une prononciation incorrecte.

Voyons si c'est mieux dans un autre document.

(voix) En-tête du site web - bannière

(Intervenant*) Il se rend compte qu'il y a une page quelque part dans le domaine, il y a la bannière.

(voix) Illustrations d'Alice au pays des merveilles, dessinées par (nom) - lien vers la page d'accueil

(Intervenant*) J'obtiens non seulement une description de ce dont il s'agit, mais aussi l'information que si je clique sur le lien, j'accède à la page d'accueil.

(Voix) Fin, fin de la page d'accueil, bannière (locuteur*)

J'arrive dans une zone de recherche. (voix) Saisissez un mot pour la recherche plein texte.

(locuteur*) C'est logique. Je quitte la zone de recherche. (voix) grand texte, lien - A -

(locuteur*) Le A prend un sens quelconque.

(voix) ... 3 objets - Accueil, Lien 1 de 3 - Lien 2 de 3

(Il remarque même combien de liens arrivent.

(voix) fin de liste - fin, sélection des fonctions, navigation, sélection autre site web navigation

(locuteur*) Nous entrons dans la navigation principale - invente 4 objets, mais nous en voyons beaucoup plus. Mais ce sont exactement les 4 objets du niveau bleu 1.

(voix) Lien 1 de 4 - Liste niveau 2

(locuteur*) Maintenant il me dit qu'il y a un sous-menu, je peux y entrer. (voix)

lien 3 de 3, fin de liste

(locuteur*) On remarque comment tout s'imbrique et comment on peut naviguer sur cette page. Beaucoup plus d'informations que ce que nous avons auparavant.

(voix) source, histoire, fin navigation, le contenu du site, contenu

(locuteur*) J'en viens maintenant au contenu

proprement dit. (voix) Introduction, Alice---

(Maintenant, on me raconte le contenu.

(voix) le lapin blanc souffle dans sa trompette - personnages principaux - un tableau avec les personnages principaux - 3 colonnes 5 lignes

(locuteur*) Je reçois même une description du tableau, je peux décider moi-même de sauter par-dessus le tableau parce que cela ne m'intéresse pas.

(voix) Noms, colonne 2, description, Alice, colonne 1

(locuteur*) Elle me dit à chaque fois quel est le titre de la colonne.

(Voix) Alice est une enfant au milieu de l'ère victorienne - Colonne 2

(locuteur*) Il me donne plus d'informations, notamment lorsque je saute au milieu d'une page parce que je cherchais un certain mot - continue.

(voix) Description, fin du tableau -

(locuteur*) Je veux au moins m'assurer, je voulais contrôler, (voix) 3 objets

(locuteur*) Il se rend compte que c'est une liste, il ne l'avait pas remarqué avant.

(voix) (anglais) 3 de 3

(locuteur*) Nous voyons donc que le document a reçu une structure, nous le voyons ici. Nous pouvons aussi naviguer directement dans cette structure. Ici, il nous permet de parcourir les listes pour aller directement quelque part dans le document. Je ne dois pas recommencer depuis le début - la liste de toutes les images, je peux aussi sélectionner chaque image individuellement.

(voix) Listes de menus

(Intervenant*) Toutes les listes - la fonction en haut, la navigation principale ou encore la démonstration vocale - on remarque que l'ensemble a pris une toute autre structure.

(voix) aucun objet, fermer avec gauche - Voiceover désactivé.

(locuteur*) Maintenant, on a une petite idée. Visuellement, nous avons vu certaines zones et en tant que personne voyante, je m'oriente avec les yeux sur la structure optique, je reconnais immédiatement ce qui est menu, ce qui est lien, ce qui est image, etc. Si je ne donne pas de structure au lecteur d'écran, cela donne l'impression qu'il faudrait regarder les 10 premières minutes, en rechargeant à chaque page web, le jeu se répéterait. C'est une catastrophe. Mais si je le structure, j'ai à ce moment-là une structure dans laquelle je peux naviguer. Je peux sauter la navigation, je peux aller directement à un tableau, aller sur un titre précis, etc.

L'idée devient claire : les documents accessibles sont importants. Maintenant, nous avons fait un site web, un site accessible et un site non accessible. Mais qui détermine comment cela fonctionne. Il existe des normes à cet effet. Elles sont définies par le World Wide Web Consortium, ce W3C définit des standards dans le domaine du web.

aussi le standard HTML, au sein de ce W3C il y a un groupe de travail pour les contenus, le WAI, ils donnent les contenus et il y a aussi les standards WCAG.

Pour montrer à quelqu'un comment cela fonctionne, prenons deux exemples. Comment a-t-il reconnu qu'il y avait un titre dans la deuxième version ? La variante sans titre : j'ai un code sur la page web et le texte se trouve dans la *div* sur laquelle il est intégré. Et il y a des indications sur le style, par exemple que le texte a une certaine police, une certaine taille et peut-être une certaine couleur. Il ressemble alors visuellement à un titre, mais ce n'en est pas un, car je ne l'ai pas marqué ainsi. Si j'y vais et que j'utilise le bon code, ici *h1* comme heading 1, alors non seulement il sait qu'il doit avoir la couleur, la police et la taille, mais il sait aussi que c'est un titre.

Un autre exemple : Pourquoi a-t-il seulement dit *heading.png* au début - il n'y avait que le nom du fichier et l'endroit où il se trouve. Si je complète cette image, le lecteur d'écran a de nouveau une chance de lire le texte.

Qu'en est-il des fichiers PDF ? Nous y jetons un coup

d'œil. Nous avons un fichier avec un contenu

similaire. (voix) Voiceover on

(porte-parole*) Continuer.

(voix) pas de texte visible pour l'interaction

(Intervenant*) Je ne comprends pas bien, regardons le document. (voix) Voix off

de

(Intervenant*) Ce n'est pas du tout un texte, c'est une image sur le texte, les gens scannent de vieux magazines, en font un PDF et le mettent en ligne. Et je n'ai aucune chance qu'une personne aveugle puisse accéder au contenu, car ce n'est qu'une image.

Un autre exemple. (voix)

Voice Over un

(locuteur*) Nous avons un texte sur deux colonnes, interrompu par un graphique. Voyons ce qu'il en fait.

(voix) devant la maison se trouvait un couvert, bout de la table, à, (lit en diagonale)

(locuteur*) Je pense que l'idée est claire, le lecteur d'écran essaie de trouver l'ordre et saute à travers le texte. Si on n'a pas le bon ordre de lecture, on obtient quelque chose comme ça. C'est quand on est particulièrement inventif dans la mise en page.

Nous avons un autre exemple :

(voix) Voice Over contient document (Alice au pays des merveilles) plus d'informations sur www.alice-in-wonderland

(locuteur*) Il ne reconnaît pas du tout le lien, bien qu'il l'ait lu, puis il dit simplement image.

(voix) voici une liste des principales publications, en différentes langues - 1865, 1ère édition en Angleterre

(locuteur*) Il ne reconnaît pas la liste.

(voix) Description 1 Alice se rend sur un site souterrain où elle ...

(locuteur*) Il y a un saut de page à l'intérieur du tableau, le lecteur d'écran ne s'y retrouve plus.

(voix) Tableau 2

(locuteur*) Le problème est que la 1ère colonne n'était pas encore terminée, il n'arrive pas à atteindre le contenu. Nous voyons ici aussi des problèmes sur des problèmes. Si nous avons un document comme ça et que nous avons 500 pages, ce n'est pas amusant.

(Voix) Voice Over - 10 objets Alice au pays des merveilles, plus d'informations Netlink

(locuteur*) Il ne reconnaît pas seulement le lien parlé, mais il est actif. (voix) le

lapin et le chapelier sont assis à la table dressée (locuteur*) Je peux ajouter des

textes alternatifs pour les images.

(voix) voici une liste des publications importantes dans chaque langue Liste des contenus 4 objets

- 1865 1ère édition d'Alice au pays des merveilles
- 1869 1ère édition française Alice dans le monde des merveilles

Positions Nom - Description Position 1

Alice

(locuteur*) On lit ce qui est écrit dans le champ, et là aussi, j'ai une chance de lire le tableau.

Comparons ce que nous avons vu auparavant sur le web avec ce que nous avons vu en PDF. Nous avons une structure visuelle et si nous n'avons pas de structure derrière en PDF, nous devons le lire du début à la fin. Et je dois toujours recommencer depuis le début, on imagine que l'on a un document de 100 pages. C'est inutilisable.

Mais si j'ai une structure, je n'ai pas seulement une description de l'image, mais je peux aussi naviguer par des titres, je peux utiliser des liens, je peux aller vers des images ou des listes, exactement comme sur le web.

Résumons brièvement ce que nous avons vu, les barrières numériques sont souvent invisibles et c'est le principal problème que les personnes ont pour les comprendre. Vous dites je grossis les caractères, c'est accessible. Pour les aveugles, on peut grossir les caractères autant qu'on veut, ça ne sert à rien. Je suis désolé. Il faut déjà comprendre ce que c'est que d'apporter une structure dans un document et comment on peut le construire en conséquence.

L'accessibilité est mesurable, je peux faire tourner un programme de test sur quelque chose comme ça et le document me dit alors qu'il a des titres et qu'il a des descriptions d'images alternatives ou pas. Je reconnais les listes ou non.

On peut le cocher comme une check-list et ainsi améliorer le document. Je peux produire un document de différentes qualités. Je ne marque que les titres et les images et je laisse tomber tout le reste. Alors, c'est déjà mieux que rien. Mais ce n'est pas bon.

On peut toujours améliorer le document avec beaucoup d'efforts. Surtout s'il a une mise en page complexe. Cela demande de repenser la production. Lors de la création du document, je dois réfléchir à la structure de mon document afin de le corriger correctement dès le début. Ce qui est grave, c'est quand une personne arrive avec un document de 100 pages et qu'elle dit : rends-le accessible, il ne doit rien coûter et il doit être prêt demain. Cela signifie une équipe de nuit, ce n'est pas possible.

Les personnes ont le droit d'obtenir ces informations. C'est désormais un droit ancré dans la loi que de pouvoir accéder sans barrière aux informations publiques. Si une commune ou un ministère ne produit pas quelque chose d'accessible, la personne concernée peut faire une réclamation et cela doit alors être corrigé, dans le pire des cas, si un organisme public refuse, cela peut finir devant les tribunaux.

L'accès à des informations accessibles est un droit de l'homme, mais la manière dont il est mis en œuvre fera l'objet de la prochaine présentation. Le ministère pourra alors raconter comment il le met en pratique. Je vous remercie de votre attention, y a-t-il des questions ?

(Question du public) S'il y a des problèmes dans les écoles et les lycées pour lire les documents PDF, quels programmes peut-on se procurer, la plupart des écoles travaillent avec des iPad ?

(Intervenant*) Avec l'iPad, il y a le lecteur d'écran, la question est de savoir quels sont les besoins de l'élève, quel est son handicap ?

(Question du public) La fonction de lecture, la fonction d'agrandissement, c'est un problème complexe, probablement que les documents ne sont pas préparés comme ça, avec Word ça va, mais

l'école interdit le web, donc on ne peut pas l'utiliser en ligne ou des programmes. Quels programmes peut-on utiliser ?

(locuteur*) iPad tout est intégré, on peut utiliser la prévisualisation pour les documents PDF, il y a une fonction de lecture, la fonction d'agrandissement est également intégrée, elle est activée et désactivée par des gestes. Je ne peux bien sûr pas tout montrer en détail, mais dans les paramètres d'accessibilité, on peut activer la fonction de lecture, les loupes, etc. et le document à lire doit être préparé de manière minimale pour que l'on ait une chance de ne pas se faire lire un texte français en allemand. Le mieux est de m'envoyer un mail si quelqu'un a une question, je peux alors bien sûr renvoyer vers des liens qui vont au-delà de ce que nous pouvons faire aujourd'hui.

(Question du public) Si l'on veut créer un PDF et que l'on n'a pas de connaissances informatiques, y a-t-il des possibilités de faire attention à ce que le texte soit lisible ? Est-ce que cela fonctionne pour tout ?

(locuteur*) Il y a des programmes de test : quand je fais un document dans Word, il y a un vérificateur d'accessibilité intégré. Il est très bon, il va voir si, par exemple, les images n'ont pas de description ou si les titres ne sont pas marqués. Cela aide beaucoup. Et il trouverait aussi des listes, etc. Il suffit de chercher ou je peux aussi envoyer une capture d'écran. Si l'on ne trouve pas cela sur le web, il suffit de taper dans le moteur de recherche courant, Word et créer des documents accessibles, on y trouve beaucoup de choses.

(Question du public) Cela signifie formater les titres ?

(Intervenant*) Si je ne fais rien maintenant dans Word, je peux sélectionner le texte et le rendre bleu, ce n'est pas la bonne possibilité. Je vais dans les fichiers et je choisis un titre, je peux aussi modifier le style de ces titres pour qu'ils soient comme je le souhaite. Et aussi la taille, etc.

Et il est adapté sur l'ensemble du document et si j'utilise ce style, le lecteur d'écran sait que c'est un titre. On peut apprendre tout cela en une journée. Mais malheureusement pas en 5 minutes. N'hésitez pas à me contacter. Je peux volontiers fournir des liens supplémentaires.

(Question du public) Je suis graphiste et nous nous efforçons toujours de travailler de manière accessible et nous nous sommes fixés comme objectif d'aller beaucoup dans cette direction, nous travaillons beaucoup avec InDesign comme programme de mise en page, avez-vous encore des conseils à ce sujet ? Nous apprenons tout par nous-mêmes.

(Intervenant*) Il y a aussi des cours. InDesign est un très bon outil, le format PDF vient d'Adobe et ils essaient de rendre leurs outils et leurs instruments accessibles. Et dans InDesign, on peut aussi rendre accessibles des mises en page complexes. Je ne peux bien sûr pas l'expliquer en 5 minutes, mais n'hésitez pas à m'envoyer un e-mail et j'enverrai des liens ou nous pourrons en parler et organiser une formation, etc. Mais InDesign est un très bon programme pour cela.

(Question du public) Exactement, mais il y a encore des problèmes individuels que l'on rencontre, quand on enregistre des fichiers, on doit toujours ressaisir beaucoup de choses.

(Intervenant*) Une erreur classique, c'est valable pour tous les domaines dans Word ou InDesign et on voit alors par exemple qu'Adobe modifie encore quelque chose dans le PDF et il me demande alors si je veux aussi enregistrer dans InDesign, il faut déjà s'adapter et tenir compte de différentes choses et adapter la méthode de travail.

(Intervenant*) Je vous remercie de votre attention, je suis encore là pour un moment, si quelqu'un a encore des questions.

Inclusion numérique

(Intervenant*) Je suis du ministère. Merci de vous être inscrits ici pour en savoir un peu plus sur l'inclusion numérique. En particulier l'inclusion numérique des personnes handicapées.

Je voudrais également remercier le ministère de la Famille de nous donner l'occasion de nous présenter ici. Le ministère de la numérisation existe depuis 2018 et il est responsable de l'inclusion numérique au Luxembourg. J'aimerais vous donner une brève introduction sur ce qu'est l'inclusion numérique, en particulier pour les personnes qui ne connaissent peut-être pas très bien le domaine numérique ou qui n'ont pas les compétences nécessaires. Ou qui n'ont pas accès ou qui n'ont pas d'ordinateur ou peut-être parce qu'elles ne sont pas connectées à Internet. Ou encore le domaine qui couvre l'inclusion numérique, lorsque certaines normes ne sont pas respectées en ligne, pour permettre cette inclusion.

Depuis la création du ministère, notre mission est de promouvoir l'inclusion numérique. Il existe différents médias, par exemple le smartphone, l'ordinateur, et de nombreuses personnes ne sont pas à l'aise avec ces médias. Nous aidons les personnes qui souhaitent faire le pas vers les médias numériques. Notre ministère est structuré de la manière suivante : Nous avons un groupe de travail qui s'appelle Inclusion numérique. Nous collaborons également avec d'autres ministères et avons élaboré un plan d'action que je vais également expliquer aujourd'hui. Ce plan comprend également des mesures visant à inclure les personnes handicapées.

Le ministère du Travail propose par exemple des initiatives pour les personnes handicapées, afin de les intégrer dans le monde du travail. Mais il y a aussi le ministère de l'Éducation, qui propose des initiatives pour les jeunes et les moins jeunes, comme par exemple des formations continues. Comme je l'ai déjà dit, à ce troisième niveau, il y a le plan d'action national avec ces différentes stratégies pour l'inclusion numérique. Cette stratégie concerne par exemple aussi les écoles, pour que les gens puissent acquérir des compétences numériques dès leur plus jeune âge. Il existe également des initiatives qui ne figurent peut-être pas dans le plan d'action, mais qui favorisent tout de même l'inclusion numérique.

Pour commencer avec la théorie, je voudrais vous montrer brièvement qu'il y a 3 niveaux différents. Au premier, c'est l'adaptation. On peut avoir un appareil mis à disposition, dans le niveau suivant, les différentes libertés sont listées. Nous entendons souvent parler des différentes dimensions dans l'inclusion numérique. Il y a des personnes qui ne se sentent pas en sécurité dans ce domaine, qui se sentent un peu perdues parce que

ne se sentent pas à l'aise dans ce monde, même s'ils utilisent quand même ces appareils. Il s'agit d'une justification - il y a de nombreuses raisons pour lesquelles on ne s'y retrouve pas dans ce monde numérique. C'est un changement constant. Cela implique qu'il faut sans cesse acquérir de nouvelles compétences. Ou tout simplement, quand on veut faire une mise à jour sur son téléphone portable, l'écran a soudain une autre apparence.

Le ministère de la numérisation a formulé 4 éléments interdépendants pour qu'une personne soit connectée numériquement. Tout d'abord, elle doit utiliser les connaissances numériques, il faut une certaine conscience et une certaine confiance en soi et dans les appareils numériques pour pouvoir naviguer de manière autonome et sûre. Ensuite, il y a aussi l'élément de l'accès. L'accès à différents contenus, des contenus concrets que l'on recherche. Et puis il y a les compétences numériques. De faibles compétences peuvent limiter les gens et restreindre cet accès au monde numérique.

J'ai inséré un petit graphique, il explique pourquoi les gens n'utilisent peut-être pas les médias numériques. Il y a des facteurs géographiques - peut-être parce qu'on n'a pas accès à Internet. Il y a aussi des raisons culturelles pour lesquelles on ne possède pas ces compétences. Le site "digital literacy" décrit différents niveaux de ces connaissances numériques.

Le langage numérique peut être très complexe. Le changement démographique peut aussi être un élément d'exclusion ou d'inclusion. Et cet accès doit toujours être garanti. L'accès à la formation continue doit également être garanti pour que les gens puissent se débrouiller dans le domaine numérique.

L'un de nos groupes cibles est constitué de personnes handicapées, mais ce sont aussi des seniors qui ont plus de difficultés à s'orienter dans le domaine numérique. Ensuite, ce sont des personnes à faible revenu, des personnes isolées ou encore des personnes qui n'ont pas de travail. En raison de leur manque de connaissances dans le domaine numérique, ils ont également du mal à trouver un nouveau travail. Il y a aussi des personnes qui sont venues au Luxembourg par exemple et qui n'ont pas reçu ces compétences numériques dans leur pays d'origine. Ils ont alors du mal à naviguer sur Guichet.lu et à s'y retrouver.

Ensuite, nous avons le domaine des femmes et des filles. Ici, il y a une grande disparité entre les hommes et les femmes dans le domaine numérique. Et les jeunes sont également plus à l'aise dans le domaine numérique. Ce n'est pas parce que l'on évolue sur les plateformes de médias sociaux que l'on est à l'aise en ligne à tous les niveaux. C'est pourquoi, en tant que ministère de la numérisation, nous avons fixé dans notre démarche l'objectif d'impliquer toute la population.

Comme je l'ai dit, nous avons un plan d'action. Le 1er plan d'action pour l'inclusion numérique ici au Luxembourg. Il a été adopté par le gouvernement et élaboré par 14 ministères différents. Il y a 40 initiatives différentes qui sont listées et qui se définissent en 3 leviers stratégiques différents. Le 1er levier est la motivation et la confiance dans le domaine numérique, cela comprend par exemple les mesures de sensibilisation, mais aussi donner une certaine confiance aux gens, éduquer les personnes pour qu'elles puissent se mouvoir numériquement. Le 2e levier est de faciliter l'accès au numérique, de lever les obstacles, de pouvoir utiliser le numérique et d'améliorer l'accès aux équipements pour la communauté. Le 3.

Le levier est le développement des compétences numériques, cela s'explique de ce point de vue. Comme nous l'avons déjà dit, c'est un accès aux compétences de base. Que les gens aient accès à des formations, l'objectif est de donner des compétences de base aux gens.

C'est notre chronologie, car nous sommes à la fin du premier plan d'action. En 2021, il a été publié, en 2022, nous avons fait un bilan et maintenant nous faisons encore une enquête et nous regardons le résultat pour pouvoir élaborer un nouveau plan d'action l'année prochaine avec les différents acteurs. Pour sortir de la théorie, je vais maintenant présenter quelques éléments concrets sur des initiatives clés qui sont importantes pour nous et pour le public.

Le premier est notre portail numérique zesummendigital.lu Ici, on pourrait être un peu trop critique et on pourrait dire : nous avons fait un site Internet pour les personnes qui ne sont pas très à l'aise avec le numérique. Mais ici, on explique où demander des aides et quelles sont les actions à mener, que ce soit pour le grand public, les personnes âgées, les personnes handicapées, les écoles, etc. On peut aussi y rechercher les différentes initiatives, nous avons une fonction de filtre et donc on trouve les informations par exemple sur la base du canton dans lequel on habite ou sur la base de la langue.

Cette plateforme n'aide pas forcément les personnes qui sont exclues numériquement, mais cela peut donner une base à d'autres personnes qui sont dans le milieu pour savoir comment aider leur grand-mère par exemple. Il y a aussi une rubrique sur le plan d'action, vous y trouverez toutes les initiatives du plan d'action. Et ici, il y a différentes aides comme des vidéos et d'autres ressources de "beesecure" ou d'autres fournisseurs. Nous avons élaboré des ressources que l'on peut trouver ici.

C'était la première fois, nous faisons un appel à candidatures pour le domaine numérique. Cette année, nous avons fait l'appel pour des projets pilotes. Nous avons mis 52.000 € à disposition et essayé de soutenir des projets ici au Luxembourg. En 3 ans, nous avons soutenu 100 projets qui ont apporté une valeur ajoutée aux personnes handicapées. Nous avons notamment créé une plateforme pour Autisme Luxembourg. L'année dernière, nous avons eu un groupe qui élabore actuellement une application pour travailler avec des personnes atteintes du spectre de l'autisme. L'application aide les personnes, si un problème survient, vous pouvez par exemple utiliser cette application. Cette application sera bientôt en ligne et nous avons également un projet soutenu par l'APEMH, ils ont élaboré une sorte de boîte à outils pour mettre en œuvre des projets numériques. Il y a un effet multiplicateur et dans ce contexte, c'est l'APEMH qui finance le projet. Mais nous avons aussi des projets qui n'ont pas été créés spécifiquement pour les personnes handicapées, mais qui peuvent aussi, dans une certaine mesure, apporter une plus-value à ces personnes.

Nous avons également le forum pour l'inclusion numérique, qui est interdisciplinaire, il y a des présentations et des tables rondes sur différents thèmes. Cette année, le thème était la technologie d'assistance. Où nous regardons aussi les différents groupes cibles et essayons de comprendre ce dont les groupes ont besoin et nous remarquons toujours que les exigences sont très différentes et que beaucoup de synergies peuvent être créées si on réunit tous les acteurs.

En parallèle, nous avons également fait une étude avec le LISER, depuis 2022 nous regardons chaque année les différents groupes cibles et depuis 2023 nous faisons également une évaluation. Et nous avons organisé en 2022 des groupes de discussion avec des personnes issues de l'immigration, des personnes handicapées, afin de mettre en avant les différents groupes cibles et leurs problèmes dans le monde numérique et aussi de mieux comprendre les problèmes que les gens rencontrent. Chaque année, nous organisons une journée numérique le 17 mai, pendant une semaine nous travaillons avec différents partenaires et nous organisons des événements, ici aussi au "Geesseknäppchen", il y a ensuite des conférences et l'après-midi il y a un salon sur l'inclusion numérique avec différents acteurs qui sont actifs dans ce domaine et qui offrent des services.

Il y avait aussi des banques présentes, MyGuichet, CMCM, payconiq, E-Sante et d'autres applications qui sont importantes pour le Luxembourg. Dans le monde numérique, il y a aussi par exemple des informations des CFL sur l'application pour la mobilité. Là aussi, c'est bien de pouvoir prendre contact avec les personnes qui sont derrière ces applications.

J'en viens maintenant au domaine des personnes handicapées. Dans la 1ère partie, j'aimerais parler du site guichet.lu. Le langage facile a déjà été évoqué tout à l'heure - nous avons commencé avec des fiches d'information sur différents thèmes, que nous avons mises sur guichet.lu. Entre-temps, nous travaillons également avec des fiches d'information dans la version française du langage facile. Ainsi, les gens peuvent lire ces procédures dans un langage simple certifié. Cette année, nous avons également lancé un appel à solutions sur govtechlab. Accessilingua où l'on regarde comment on peut créer une valeur ajoutée grâce à différentes technologies. Comme il n'existe qu'une seule plateforme pour le langage facile en allemand, nous avons pensé qu'il serait utile de faire quelque chose avec l'IA. D'élaborer une IA qui puisse traduire des textes simples. Pour que les personnes ayant des difficultés de lecture puissent également traduire ces textes en langage simple. Cela permettra aux ministères d'améliorer l'accessibilité.

On peut y entrer le texte et, comme sur Google translate, ce texte est ensuite simplifié. De nombreux projets ont été soumis, nous en avons invité 5 et les avons examinés avec KLARO, qui possède un atelier où de tels textes sont également corrigés. Nous voulons tester différentes versions d'une telle plateforme afin de mettre en œuvre une solution.

Pour aborder brièvement tout le domaine de l'accessibilité : La plupart des gens au Luxembourg ne savent pas qu'il existe une loi sur l'accessibilité depuis 2019. La plateforme "renow" a été développée à cet effet. Il existe un système similaire en France, qui permet de rendre les applications publiques accessibles et de mettre en œuvre les normes de cette loi. Il existe également une évaluation des différents sites Internet et des applications par le service de presse. Un audit de contrôle est effectué en permanence afin de détecter les erreurs. Et pour améliorer l'accessibilité, dans le but de rendre ces applications et ces sites Internet accessibles.

Pour revenir à guichet.lu - cette année, il y a une rubrique qui s'appelle Inclusion, sous laquelle on trouve toutes les démarches qui concernent le domaine de l'inclusion. Depuis peu, guichet.lu dispose d'un lecteur d'écran intégré pour les personnes souffrant d'un handicap visuel. Si l'on ne dispose pas de ce lecteur d'écran et que l'on utilise son propre téléphone et

Si vous n'avez pas votre propre ordinateur, vous disposez désormais de cette fonction intégrée pour améliorer l'accessibilité.

Un autre projet sur lequel je voudrais m'attarder brièvement est le mandat numérique. Il est prévu que nous ayons terminé la mise en œuvre en 2025. Ce mandat numérique doit permettre aux personnes d'effectuer des opérations numériques au nom d'une autre personne sur guichet.lu. Nous sommes en train d'étudier la question sur le plan juridique afin de créer un cadre et de voir comment procéder et mettre cela en œuvre sur le plan technique. L'objectif est d'être prêt fin 2025. Ou au moins avoir une 1ère version, c'est utile pour les seniors ou les personnes avec un handicap, parce que ces personnes ne doivent plus se déplacer à un point de contact physique, elles peuvent donner un mandat à une autre personne.

Ensuite, il y a quelque chose qui ne fait pas directement partie du plan d'action. Nous regardons comment nous pouvons changer guichet.lu. Notre adresse physique se trouve rue Notre Dame, on peut y faire les démarches sur place, mais il n'y a qu'un seul bureau dans la ville et l'idée est donc de décentraliser le bureau. Nous prévoyons actuellement une évaluation qui aura lieu à la fin de l'année, où des groupes de discussion et des groupes cibles se réuniront afin de déterminer comment nous pouvons mettre en œuvre la meilleure solution possible et proposer différents bureaux de ce type à travers le pays. Nous demandons donc aux gens ce qu'ils pensent être le plus utile et, grâce au feedback que nous recevons, nous pouvons trouver une solution appropriée, que ce soit une solution mobile ou un point de contact décentralisé dans différentes communes.

Nous devons ensuite voir à quoi cela peut ressembler exactement, cela doit commencer pour septembre 2024. Ici, nous travaillons avec les différents acteurs et groupes cibles pour comprendre ce qui est le plus utile. Ensuite, nous avons aussi le domaine des cours de compétences. Nous avons déjà évoqué le fait que nous nous limitons aux compétences de base et que tout ce qui concerne les compétences avancées relève du ministère de l'Éducation. Nous cherchons à rassembler les acteurs et les organisations qui proposent des formations, par exemple avec l'éducation des adultes asbl. Nous avons élaboré quelques formations, comme le permis de conduire Internet, où l'on apprend à utiliser l'ordinateur ou le smartphone, ou encore MyGuichet. On propose quelques modules, on peut choisir ceux que l'on veut suivre. Ou encore des cours pour comprendre et savoir utiliser les outils de communication par exemple. Ainsi, on apprend aussi qu'il faut actualiser différentes choses et il y a aussi un domaine qui s'appelle Train The Trainers, là aussi il y a différents cours. Il s'agit ici de former les personnes qui donneront ces cours à certains groupes. Depuis cette année, nous avons également une plateforme pour la formation des adultes, qui s'appelle trainer.ewb.lu. On y voit les différents cours, il y a du matériel didactique que l'on peut télécharger. On y trouve tout ce dont on a besoin pour les différents cours de formation pour adultes, on y reçoit aussi une introduction. Il y a des petits tutoriels, c'est ouvert à tous, il faut s'inscrire et ensuite on peut télécharger gratuitement, on peut dire je veux présenter MyGuichet à mes élèves, donc on n'est pas obligé de reprendre tout le concept tel qu'il est élaboré 1 à 1, on peut aussi aborder brièvement les éléments avec ses élèves. On peut le télécharger gratuitement, ces cours ont également été élaborés pour les personnes handicapées.

Nous ne nous sommes pas seulement intéressés aux personnes handicapées, mais aussi aux seniors, afin de nous assurer que les cours sont aussi complets que possible et que les personnes reçoivent les connaissances dont elles ont besoin. Et qu'ils comprennent comment procéder pour les différentes demandes qu'ils souhaitent faire.

C'est tout de mon côté. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des informations, vous pouvez consulter notre site zesummendigital.lu ou je me ferai un plaisir d'y répondre.

(Question du public) Je voulais savoir si vous aviez des chiffres sur la fréquence d'utilisation du site Internet.

(Intervenant*) Nous avons des statistiques pour les deux sites. Pour zesummendigital.lu, nous les regardons à la fin de l'année, nous avons également lancé une campagne pour le site et certaines parties du site. Et par le biais d'un forum, nous avons pu sensibiliser les gens et nous remarquons que le site est de plus en plus consulté, pour le forum des formateurs, nous avons également collecté des statistiques, mais la plateforme n'a été rendue publique qu'en mai, elle n'est pas encore tout à fait complète non plus, depuis juin, toutes les formations continues y sont, nous essayons prochainement de faire une évaluation pour comprendre combien de personnes l'utilisent.

Il est important que nous ayons ces valeurs, ce n'est pas encore officiel, mais je pense que nous allons peut-être mettre en œuvre le Train The Trainer sous forme physique à travers le pays, en particulier pour les seniors. J'ai également mentionné plus tôt que nous avons un projet avec l'APEMH. Une boîte à outils pour les compétences numériques est en cours d'élaboration pour les personnes handicapées, nous espérons que le projet démarrera bien et qu'il aura un effet multiplicateur. Pas seulement pour les personnes de l'APEMH, mais aussi pour d'autres personnes. Pour que toutes les personnes qui travaillent avec des personnes handicapées puissent avoir accès à cette boîte à outils. Je vous remercie beaucoup. Vous avez d'autres questions ?

(Question du public) Accessilingua, il faut traduire des choses en langage facile ?

(Intervenant*) C'est un projet de govtechlab, ça fait partie du ministère, ils définissent comment ils organisent l'appel d'offres. Il a été ouvert à tous ceux qui veulent proposer une solution pour au moins 3 langues, puisque la langue simple n'existe pas pour le luxembourgeois. Au début, nous avons écrit que 4 langues devaient être couvertes. A partir d'octobre, nous avons d'abord 2 langues, le français et l'allemand, et à partir du jour de la démo, cette application doit être testée avec des textes en langue spécialisée. On saisit alors le texte et cet outil le traduit en langage facile. Au début, la langue administrative allemande doit être couverte. Toutes les entreprises pouvaient participer, il n'était pas nécessaire d'être diplômé en informatique, je ne suis pas non plus diplômé en informatique, mais je fais partie du jury qui évalue l'appel d'offres. Cet appel d'offres était ouvert à tous, on pouvait postuler, on m'a également confirmé qu'il n'y avait jamais eu autant de demandes. Nous avons reçu de très nombreux projets, il y avait par exemple déjà des projets de nouvelles solutions pour transformer un langage complexe en langage simple.

Nous devons maintenant voir ce qui sera retenu en octobre, un échange est également prévu pour adapter cela au contexte luxembourgeois avec Klaro. Le site

La langue facile allemande n'est pas la même que la langue facile luxembourgeoise. Il y a quelques mots comme Chamber, c'est-à-dire la Chambre des députés, qui sont également utilisés en allemand. Et il y a aussi d'autres termes qu'il faut adapter au contexte luxembourgeois. Nous devons attendre de voir quel sera le résultat de cet appel d'offres. Le jury a la possibilité de rendre un scroll, je n'ai pas de background technique, c'est difficile pour moi d'évaluer par exemple, car les solutions se ressemblent souvent. Il faut à chaque fois regarder les documents qui ont été soumis et il est parfois difficile de comprendre la différence d'approche entre les différents participants au projet. Maintenant, nous espérons que les 5 qui ont été présélectionnés offrent une bonne solution potentielle et que nous pourrons continuer à travailler avec elle.

(Elisabeth Scheier) Nous avons déjà dépassé le temps imparti. Nous avons encore le temps de poser une petite question et d'y répondre brièvement. Les prochains participants à l'atelier sont déjà à la porte.

(Question du public) Je voulais demander, avec le projet pilote, je voulais savoir s'il y avait une nouvelle candidature et jusqu'à quand il fallait avoir déposé son dossier ?

(Max Ben) Il a eu lieu trois fois en janvier - le projet a démarré le 1er juillet. Mais nous sommes en train de retravailler un peu le projet, je peux juste dire qu'il se peut que nous le lancions un peu plus tôt. La démarche concerne souvent des projets de compétences numériques, donc la rentrée scolaire est toujours une bonne date pour lancer de tels projets. Ainsi, les participants auraient la possibilité d'élaborer cela pendant l'été et de mettre en œuvre ce projet afin qu'il soit prêt pour la rentrée scolaire. Nous restons au plus tard au 1er juillet, mais cette année, il se peut quand même que nous fassions un nouvel appel à projets en décembre.

Mais nous avons également envoyé un e-mail pour faire une suggestion aux différents acteurs et administrations qui pourraient être intéressés. Mais si vous pensez que vous auriez dû être contactés, n'hésitez pas à nous envoyer un message. Nous ne lançons pas l'appel en janvier, mais en décembre nous restons à 250.000 €. Nous avons demandé si nous pouvions obtenir un budget plus important, mais ce n'est pas possible. Nous avons reçu 32 projets et la demande s'élevait à 2 millions d'euros. Nous avons donc dû annuler beaucoup de projets. Sur les 32 projets, nous en avons invité 14 à faire un pitch d'une demi-heure pour notre jury, suivi de 10 minutes de questions. Nous voulons conserver ce format, ce sera donc en décembre ou en janvier.

(Elisabeth Scheier) Et c'est ici que nous continuons à parler de l'inclusion dans le sport. Ceux que cela intéresse peuvent rester, sinon vous pouvez continuer à regarder les stands à l'extérieur. Merci beaucoup

(Applaudissements)

50+1 Tous ensemble- Inclusion dans le sport

(Michèle Stein) Nous sommes ici dans la salle "Wissenswert" où une conférence est donnée sur 50 + 1, tous ensemble : L'inclusion dans le sport. Tout d'abord quelques informations pratiques, nous avons des interprètes en langue des signes allemande ici et aussi en ligne, nous avons aussi une traduction en allemand, si quelqu'un a besoin d'une traduction, il doit prendre un casque et nous avons aussi une traduction en français, si vous avez besoin d'un casque vous pouvez prendre un casque. Vous trouverez le lien pour l'interprétation écrite en allemand sur allesnormal.lu. Et vous avez aussi la possibilité de poser vos questions en ligne sur fro@allesnormal.lu.

(porte-parole*) Merci de nous donner l'occasion de présenter officiellement aujourd'hui pour la première fois notre nouveau projet 50 + 1 - tous ensemble, l'inclusion dans le sport. Je travaille au comité paralympique et j'ai à mes côtés le directeur de la fédération. Avant d'aborder concrètement le projet, j'aimerais nous présenter brièvement, c'est-à-dire le Comité paralympique pour le Luxembourg. Il y a peut-être des personnes dans la salle qui ne connaissent pas notre rôle, nos activités et les objectifs qui y sont liés.

Le Comité paralympique luxembourgeois a un double rôle, d'une part un comité paralympique pour le Luxembourg, d'autre part une fédération sportive pour les personnes handicapées. Notre objectif premier est de soutenir les athlètes handicapés afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs sportifs. Pour ce faire, nous essayons de créer ou de consolider des réseaux nouveaux ou existants et de les coordonner en conséquence. Le tout en équipe pour le Luxembourg. Dans la mesure du possible, nous essayons d'agir en tant que service de conseil et d'aide au démarrage pour les organisations sportives ou les organisations d'aide aux personnes handicapées afin de pouvoir proposer et créer des offres inclusives dès le début.

De plus, comme vous le savez peut-être, un grand événement se prépare : les Jeux paralympiques de Paris. Nous avons pour mission de préparer le tout et de sélectionner les sportifs qui représenteront le Luxembourg. Et dont nous soutenons également la participation. Il ne s'agit pas seulement des Jeux paralympiques, mais aussi de la réputation internationale dans le domaine du sport. Notre objectif principal est de promouvoir au mieux le mouvement paralympique ici au Luxembourg et de donner aux personnes handicapées la possibilité de participer à la société par le biais du sport.

En conséquence, nous essayons de promouvoir et d'établir une diversité d'offres sportives. De plus, nous nous considérons comme une sorte de centre de compétences et d'organisation. Concrètement, nous en venons maintenant aux services qui existent et aux projets qui sont actuellement en cours.

Il se trouve qu'à l'heure actuelle, nous soutenons activement 13 sports para différents, ainsi que les athlètes spécifiques dans ces domaines, quelques cyclistes et ce, au niveau international. Nous le faisons de différentes manières, d'une part en collaboration avec des associations membres et des membres. Il s'agit par exemple de Luxrollers en basket-ball ou d'organisations d'aide aux handicapés qui proposent des activités physiques aux personnes handicapées. De plus, nous nous penchons sur le thème de l'inclusion dans le sport.

Nous continuons à faire des coopérations de plus en plus intensives avec différents clubs sportifs et fédérations, que nous continuons à mettre en place. Vous voyez ici des pictogrammes pour les différentes disciplines sportives, nous avons quatre disciplines sportives différentes et j'aimerais en tirer un exemple et vous parler en même temps d'un projet que nous avons lancé en 2022. Pour nous, c'est un exemple de bonne pratique. Il explique à quoi cela devrait ressembler dans l'idéal et comment cela peut fonctionner. En 2022, nous avons lancé le projet JudoYourBest, à ce moment-là, il existait déjà une offre d'entraînement pour les personnes souffrant d'un handicap visuel, il y avait des compétences spécialisées dans le sport, mais il restait encore beaucoup de choses à travailler dans le domaine du sport pour handicapés. Nous nous sommes réunis et avons mis en place un projet, qui a également été financé par la fondation Œuvre Grand Duchesse Charlotte. Grâce à ces moyens financiers, nous avons pu mettre en place une offre d'entraînement régulière, qui a pris différentes formes. Une offre purement dans le domaine des personnes handicapées visuelles, en plus, il y avait aussi des séances d'entraînement ciblées en parajudo, pour non seulement découvrir la discipline sportive, mais aussi proposer un entraînement, et dans l'étape suivante, nous avons réussi à intégrer différents sportifs de différents clubs de judo dans un club.

Pour nous, c'est très important et c'est une voie que nous voulons utiliser comme modèle de base pour d'autres sports. Il est important que nous ayons du personnel qualifié et que nous puissions proposer des formations, la formation des entraîneurs est un élément fondamental. En ce qui concerne le JudoYourBest, il y a une formation continue de plusieurs jours et il y a également eu une formation générale pour les entraîneurs.

Nous avons également créé des réseaux inclusifs afin de faciliter les échanges et d'impliquer des experts dans des disciplines sportives afin qu'ils puissent également se former et échanger dans le domaine du handisport.

Un dernier point est le dernier maillon de la chaîne et dans JudoYourBest, nous voyons qu'il y a différents sportifs* qui sont intéressés par une séance d'entraînement régulière et qui souhaitent également participer à des compétitions afin de se mesurer à d'autres sportifs*. C'est aussi un élément qui est important pour pouvoir proposer le sport dans sa globalité.

J'ai déjà mentionné brièvement ce qu'il faut pour pouvoir suivre cette voie et intégrer toujours plus de sportifs handicapés dans le sport. La première fois, il s'agit, comme pour de nombreux projets, des moyens financiers, bien sûr du personnel et de la volonté de ce dernier de se former. C'est de là que naissent, selon nous, des réseaux inclusifs au niveau national, comme nous le voyons aujourd'hui lors de cet événement. Il existe déjà de nombreuses organisations aux compétences diverses qui s'y connaissent dans ce domaine. Et qui peuvent également apporter leur aide dans le sport de compétition.

Ensuite, l'échange de connaissances est très important, en particulier avec les porteurs d'expérience à l'étranger, dans de nombreux domaines, y compris dans la Grande Région. Dans les pays voisins, il y a beaucoup de sports qui ont déjà fait leur chemin. Enfin, nous voyons aussi dans une fonction de développement des coopérations grâce aux compétences que possède notre personnel. Notre président est avec nous depuis très longtemps et joue également un rôle de conseiller professionnel.

Pour enfoncer le clou, je vais évoquer le projet 50 + 1 tous ensemble. Nous avons pensé que ce qui a bien fonctionné au judo pouvait être appliqué à d'autres sports. Et que nous puissions surtout nous consacrer aux sports dans lesquels nous avons déjà une certaine offre. Mais pas exclusivement ces sports.

Nous avons soumis un projet et avons ensuite reçu un budget de la part de la Fondation Grande-Duchesse Charlotte, la durée du projet est de 3 ans, de 2024 à 2027. Le projet en lui-même est un projet de base et vise surtout à développer les jeunes talents. Dans le sport paralympique, mais aussi dans le sport en général. Nous souhaitons également accroître le besoin de participer à des compétitions, en particulier chez les personnes qui changent de voie. C'est ce que nous pouvons faire, par exemple, grâce à ces moyens financiers.

Les objectifs sont très variés et j'en ai déjà mentionné beaucoup. En voici un nouveau résumé. A la base, l'idée est de régulariser l'offre sportive existante, c'est-à-dire d'y apporter une régularité afin d'élargir l'offre. Promouvoir le tout par le biais de fédérations et de clubs de sport réguliers et d'offres telles que des journées d'initiation. Et de se faire guider par des personnes compétentes afin de gagner l'enthousiasme des enfants et des jeunes et de leur montrer la voie qu'il est possible de suivre par le biais du sport.

De plus, il y a un élément de formation où il est très important pour nous d'avoir une large masse d'entraîneurs et de donner à ces entraîneurs la possibilité de se former dans le domaine du sport pour handicapés. Il existe différentes qualifications. Le tout se fait d'une part grâce à l'expertise que nous apportons déjà, mais aussi grâce aux bons contacts que nous avons à l'étranger.

Nous sommes donc aussi une sorte de médiateur pour les coopérations internationales. En fin de compte, nous souhaitons nous en tenir à l'ensemble et poursuivre sur la voie que nous avons empruntée au judo. Nous savons qu'il n'est pas toujours possible de le transposer à l'échelle 1:1, mais il représente une bonne base et offre la possibilité de faire réussir d'autres sports.

Pour parler brièvement des groupes cibles de ce projet, nous avons bien sûr les sportifs actifs et potentiels que nous souhaitons réunir au sein du Luxembourg, issus des différents clubs. Nous souhaitons entrer en contact avec les différentes personnes et les responsables. Nous avons par exemple un projet qui vise à créer un club de football de première division. étape de la démarche. Mais il s'agit aussi d'offrir aux différents clubs et fédérations sportives, et surtout à nos membres, la possibilité de nous demander à l'avenir des moyens financiers. L'objectif ici est clairement de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans le sport. En outre, quelques informations générales : à l'avenir, nous souhaitons offrir la possibilité de demander un budget pour les différents types d'organisations via des formulaires que nous mettons à disposition. Nous avons différents axes de promotion que nous souhaitons financer en conséquence. Voici les 4 priorités : je les ai déjà énumérées dans le cadre du projet judo, ici aussi il existe des possibilités de financement ou de soutien de notre part dans ces différents domaines.

Nous arrivons au dernier point, vous vous êtes peut-être demandé d'où venait le nom, 50 + 1. Pour ceux qui ne le savent pas encore, le comité paralympique luxembourgeois a été créé

a été officiellement créé en 1973. Nous avons donc fêté notre 50e anniversaire l'année dernière et, par le biais de ce projet, nous souhaitons ouvrir une nouvelle voie dans la promotion du sport pour les personnes handicapées et encourager ainsi l'inclusion dans le sport.

Cela ne peut fonctionner que si nous travaillons ensemble et c'est pourquoi nous souhaitons nous y atteler à long terme et de manière durable par le biais de nouveaux réseaux et de nouvelles structures afin d'obtenir une plus-value. Nous serions heureux de recevoir le plus grand nombre possible de projets de la part des organisations mentionnées et, à court terme, nous pourrions déjà prouver une certaine force dans la mise en œuvre de cette dimension sociale de l'offre sportive. Je vous remercie de m'avoir écouté et si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

(Intervenant*) Tout le monde veut aller à la fête, mon collègue a en fait tout dit, le cœur de l'affaire est que les personnes handicapées - justement après Corona, il s'est avéré que les personnes handicapées font nettement moins d'exercice que les personnes non handicapées. Cela est certainement dû aux structures et aux barrières qui existent, et c'est ce que nous voulons éliminer ou réduire avec ce projet et proposer plus d'offres sportives au Luxembourg. Il est clair que pour les sports d'équipe, nous avons des difficultés à mettre en place de nombreuses offres parallèles, car il faut un certain nombre de sportifs. En fait, nous voulons rendre accessible toute la palette des sports aux personnes handicapées. Si quelqu'un appelle, j'ai envie de faire du sport, que nous connaissions alors immédiatement un club où il peut pratiquer son sport, dans le meilleur des cas de manière inclusive, où il se sent bienvenu, où il a de bons entraîneurs qui s'occupent de lui. Et où il a de bons concurrents qui l'accueillent, afin que la participation sociale puisse également fonctionner. En fin de compte, tout cela doit aboutir à ce que la personne puisse pratiquer son sport régulièrement et durablement et faire ainsi du bien à sa santé. Et bien sûr aussi à sa nature sociale. Telles sont les idées de base qui sous-tendent le projet.

(Michèle Stein) Y a-t-il des questions ? Non, dans ce cas, un grand merci à vous deux, c'était très intéressant. C'est intéressant d'entendre parler de nouvelles perspectives d'inclusion, nous savons où les trouver. Je vous remercie tous et nous nous reverrons demain matin à 10 heures. Nous nous réjouissons de vous revoir et je vous souhaite une bonne soirée. Je vous invite à prendre un verre en bas et à visiter quelques stands. Je vous remercie beaucoup. À demain.